

**CONVENTION CONSTITUTIVE
D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

**Pour la passation et l'exécution du Programme d'action GEMAPI faisant suite
à l'étude intitulé**

**« Assistance à maîtrise d'ouvrage : Compétence GEMAPI : Études préalables :
diagnostic des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Braye en Sarthe,
du Tusson, de l'Anille, de l'Yre et du Dinan »**

Entre :

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Dont le siège administratif est sis 2 Place Clémenceau, BP 40125, Château du Loir, 72500
MONTVAL SUR LOIR

Représentée à l'acte par son Président en exercice, Monsieur Hervé RONCIÈRE, dûment
habilité par une délibération du conseil communautaire en date du

et

La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Dont le siège administratif est sis 25 rue Jean Courtois, BP 50061, 72403
LA FERTE-BERNARD Cedex.

Représentée à l'acte par son Président en exercice, Monsieur Didier REVEAU, dûment habilité
par une délibération du conseil communautaire en date du

et

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Dont le siège administratif est sis 10 rue Saint-Pierre, 72120 SAINT-CALAIS.

Représentée à l'acte par son Président en exercice, Monsieur Michel LEROY, dûment habilité
par une délibération du conseil communautaire en date du

et

La Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien

Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

Dont le siège administratif est sis Parc des Sittelles, 72450 MONTFORT-LE-GESNOIS,

Représentée à l'acte par son Président en exercice, Monsieur André PIGNÉ, dûment habilité
par une délibération du conseil communautaire en date du.....

Préambule et exposé des motifs

Dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui attribue aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018, les quatre Communautés de communes ont décidé de créer un groupement de commandes à l'effet de recruter un Assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'établir un diagnostic sur les bassins versants **de la Braye en Sarthe, de la Veuve, de l'Yre et du Dinan**, d'en définir un plan d'actions et de définir une organisation institutionnelle pour l'exercice de cette compétence.

Parallèlement, et afin de suivre ces travaux, les quatre communautés de communes ont également acté par convention la mutualisation d'un poste d'animateur ainsi qu'une participation aux frais de fonctionnement de la Communauté de Loir Lucé Bercé lié à la gestion de ce dossier.

Considérant que le plan d'action de restauration des milieux aquatiques est à ce jour finalisé pour une période de six années (deux phases de trois ans) et débutera en 2022.

Considérant qu'une organisation transitoire portera la compétence GEMAPI pour l'année 2022 en vue d'aboutir à une structuration en Syndicat mixte fermé à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : **Objet de la convention**

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, et la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien, constituent entre elles un groupement de commandes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de restauration des milieux aquatiques (compétence GEMAPI) tel que défini lors de l'étude « **Assistance à maîtrise d'ouvrage Compétence Gémapi : Études préalables : diagnostic des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Braye en Sarthe, du Tusson, de l'Anille, de l'Yre et du Dinan** » pour la période entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

Article 2: **Coordonnateur du groupement de commandes**

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé est désignée coordonnateur du groupement de commandes au sens des articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique.

Le siège administratif du coordonnateur est situé au 2 Place Clémenceau, BP 40125, Château du Loir, 72500 MONTVAL SUR LOIR.

La personne à contacter pour toute précision sur la présente convention ou le marché à venir est Madame Myriam MORTREAU, Directrice Générale des Services, mail : myriam.mortreau@loirluceberce.fr Tél. 02 43 38 17 20 - Fax 02 43 38 17 17.

Article 3: Membres du groupement

Le groupement de commandes est exclusivement constitué entre les personnes morales de droit public nommées à l'article 1^{er} et signataires de la présente convention.

Le groupement n'est pas doté de la personnalité morale.

Article 4: Missions du coordonnateur

Le coordonnateur est chargé :

- **De réaliser les actions validées dans le plan d'action GEMAPI approuvé lors d'un comité de pilotage du 29 juin 2021.**
- De définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- D'élaborer les DCE,
- D'assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- De gérer le profil d'acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres,
- D'assurer la rédaction et l'envoi des dossiers de consultation aux sociétés intéressées,
- De rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- D'analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse, lequel sera transmis pour avis au Comité de Pilotage du groupement,
- De convoquer et conduire les réunions de la Commission d'attribution des marchés du groupement,
- De convoquer les réunions du Comité de Pilotage du groupement,
- D'envoyer les lettres de rejets aux candidats évincés,
- De mettre au point, signer et notifier les marchés aux candidats retenus,
- Si nécessaire, de procéder à la publication de l'avis d'attribution,
- D'adresser une copie du marché notifié à chaque membre du groupement
- De diriger l'exécution du marché : transmission des ordres de services, acceptation ou rejet des prestations, fixation des dates et lieux de réunions, application des pénalités de retard, conclusion des avenants éventuels, etc.
- De s'acquitter des honoraires facturés par le titulaire du marché, déduction faite des éventuelles pénalités qui lui auront été infligées,
- De représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation ou à l'exécution du marché.
- De réaliser à minima une réunion bilan par an pour permettre aux différents partenaires du groupement d'avoir connaissance des avancées dans la mise en œuvre du plan d'actions GEMAPI.

Seuls les frais engagés pour les besoins des marchés, tels que définis à l'article 7, seront répartis entre les membres.

Le coordonnateur reste compétent en cas d'infructuosité du marché pour mener à bien la suite de la procédure conformément aux articles L.2113-6 à L.211-8 du Code de la commande publique.

Cette opération pouvant obtenir le soutien financier de l'Agence de l'Eau et de la Région à travers le contrat territorial EAU Loir, le coordonnateur aura également pour mission de déposer auprès de ces organismes les dossiers de demande de subvention afférents.

Article 5 : **Missions des membres**

Les membres sont chargés :

- de répondre favorablement et avec diligence à toute demande d'information ou de transmission de documents qui leur seront formulées par le coordonnateur du groupement et/ou le titulaire du marché,
- de nommer dans les meilleurs délais un membre titulaire et un membre suppléant appelés à siéger au sein du Comité de Pilotage du groupement, et d'informer immédiatement le coordonnateur de leur identité, fonctions et coordonnées (postales, téléphoniques et e-mail).
- d'informer le coordonnateur de toute difficulté ou litige survenant dans le cadre de l'exécution des travaux définis dans le plan d'actions GEMAPI
- de contribuer à la bonne exécution du marché en ce qui les concerne,
- de s'acquitter de leur participation financière auprès du coordonnateur du groupement dans les conditions et délais prévus à l'article 7.

Article 6 : **Comité de Pilotage**

Chaque membre du groupement dispose de 3 représentants au maximum de son choix (2 élus et 1 technicien) au sein du Comité de Pilotage.

Chaque membre désignera un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité de pilotage. En cas d'impossibilité pour le représentant titulaire de se rendre à une réunion du Comité de Pilotage à laquelle il aura été convié par le coordonnateur ou le titulaire du marché, il devra en informer immédiatement son suppléant afin que chaque membre puisse toujours disposer d'un représentant.

Chaque représentant titulaire ou suppléant pourra être accompagné d'un technicien.

Le Comité de Pilotage se réunit sans condition de quorum.

Le Comité de Pilotage délibère à la majorité des membres élus présents, sans prise en compte d'éventuels pouvoirs.

Les missions du Comité de Pilotage sont les suivantes :

- délivrer son avis sur le rapport d'analyse des offres établi par les services du coordonnateur, avant que la Commission d'attribution des marchés dans l'hypothèse d'une procédure formalisée ou le représentant du coordonnateur en procédure adaptée ne se prononce sur le choix de l'attributaire ;
- suivre et valider les différentes étapes de l'exécution du marché.
- au besoin, formuler des recommandations au coordonnateur du groupement quant aux directives à transmettre au titulaire.

Les membres du Comité de Pilotage seront convoqués aux réunions par le coordonnateur du groupement ou par le titulaire avec un délai de prévenance minimum de 10 jours.

Article 7 : Participation aux dépenses

7-1 : Dépenses liées au plan d'actions

Chaque membre du groupement s'engage à financer les travaux et études programmés au titre de la 1ère année du plan d'actions GEMAPI figurant en annexe de la présente convention (annexe 1).

Les montants des travaux et des études définis dans le cadre du plan d'actions GEMAPI sont d'ordre estimatif et donneront lieu à correction suivant le coût réel constaté en fin d'opération.

Le coût réel ainsi supporté par chaque membre du groupement, à l'issue de la première année du plan d'actions, comprendra :

- Le coût définitif des travaux réalisés suivant le plan d'actions, constaté par DGD ;
- Le coût définitif des différentes études, constaté par factures ou DGD ;
- Les frais induits pour la passation des différents marchés et pour leur exécution

Ce coût sera minoré de la subvention versée par l'Agence de l'Eau et de la Région.

7-2 : Dépenses liées à l'animation GEMAPI

Chaque membre du groupement s'engage à supporter les charges liées à l'animation des actions GEMAPI.

Les modalités sont déterminées au sein d'une convention de prestation de services signée entre les membres du Groupement. Les dépenses liées à ce volet comprennent :

- Les charges liées au poste d'animateur GEMAPI (salaire majoré des charges)
- Les charges liées à l'exercice des missions d'animation (frais de structure, fournitures, déplacements ...)
- Les charges liées à l'exercice de mission de secrétariat (0,5 ETP)

Cette convention pourra faire l'objet de modification en fonction de l'évolution du besoin sur le volet d'animation.

7-3 : Clé de répartition

L'agence de l'eau et la Région à travers le Contrat Territorial Loir soutiennent financièrement le plan d'action GEMAPI. Leurs aides cumulées devraient s'élever à 80% de la dépense.

Répartition selon le pourcentage de superficie et la population des bassins versants :

NOM EPCI	Clé de répartition 60% population - 40% superficie
CC Loir-Lucé-Bercé	57,00%
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	33,20%
CC du Pays de l'Huisne Sarthoise	7,30%
CC le Gesnois Bilurien	2,50%
TOTAL	100 %

La contribution annuelle appelée auprès des membres du groupement s'effectuera sur la base de 3 demandes de versement.

Un premier appel de fonds sera effectué par le coordonnateur auprès des autres membres du groupement à l'issue de la signature de la présente convention. Ce premier appel de fonds correspondra à 25 % de la participation financière globale estimée pour chaque membre sur la base du montant de la première année du plan d'actions figurant en annexe 1.

Un deuxième appel de fonds sera adressé par le coordonnateur auprès des autres membres du groupement à l'issue de la notification des marchés. Ce second appel correspondra à 40 % de la participation financière globale réévaluée au regard du coût des marchés notifiés, et des frais de procédure engagés.

Le solde de la participation financière de chaque membre sera appelé par le coordonnateur à réception des factures finales et définitives des titulaires des marchés. Ce dernier appel correspondra au solde définitif du programme d'action de la première année, réévalué au regard des dépenses réelles engagées et payées par le coordonnateur après déduction des subventions réelles perçues ou restant à percevoir.

En toute hypothèse, les titres de recettes émis par le coordonnateur à destination des membres du groupement devront être acquittés par ces derniers dans un délai de 30 jours. A défaut, les sommes dues porteront intérêt en application du taux d'intérêt légal majoré de 2 points.

En cas de condamnation du coordonnateur au versement de dommages et intérêts par une décision devenue définitive relative à la passation ou à l'exécution du marché, le coordonnateur divisera la charge financière par le nombre de membres selon la clé de répartition définie au deuxième alinéa et effectuera l'appel de fonds correspondant auprès de chaque membre.

Article 8 : **Commission d'attribution des marchés compétente**

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la commission d'attribution des marchés du coordonnateur du groupement ou le représentant du pouvoir adjudicateur du coordonnateur, en fonction de la réglementation et des procédures choisies.

Article 9 : **Durée du groupement**

Le groupement est conclu à compter de la signature de la présente convention par l'ensemble des parties, et jusqu'à la date du 31 décembre 2022, date à laquelle sera créé un Syndicat mixte qui reprendra les missions portées du groupement de commande (Compétence GEMAPI).

Article 10 : **Retrait d'un membre**

Les membres peuvent se retirer du groupement après accord de chaque assemblée délibérante de chacun des membres.

En toute hypothèse, si le retrait intervient en cours de passation ou d'exécution du marché, le membre dont il s'agit reste tenu de la totalité de sa participation financière comme prévu à l'article 7.

Article 11 : **Modification de la présente convention**

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations des assemblées ou toute autre instance habilitée sont notifiées au coordonnateur.

La modification ne prend effet qu'une fois que l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

Article 12 : **Actions en justice**

Le coordonnateur peut agir en justice au nom et pour le compte des membres du groupement, après avoir obtenu leur accord, pour tout litige relatif à la passation ou à l'exécution du marché.

Article 13 : **Clause de confidentialité**

Chaque membre s'engage à respecter le secret sur toutes les informations ayant trait aux prix et conditions des offres reçues, qui sont considérées comme confidentielles. La teneur des débats durant la procédure de choix du ou des prestataires ne doit donc pas être divulguée.

Tous les documents réalisés ou réceptionnés par ce groupement de commandes sont soumis aux règles de confidentialité habituelle, hormis s'agissant des documents administratifs communicables. En conséquence, leur diffusion en dehors des membres associés doit faire l'objet d'un accord collectif.

Article 14 : **Litiges relatifs à la présente convention**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

Toutefois, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable préalablement à la saisine du juge administratif.

<i>Signataires</i>	<i>Date de la signature</i>	<i>Signature</i>
Pour la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé Le Président,		
Pour la Communauté de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise Le Président,		
Pour la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille Le Président,		
Pour la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien Le Président,		

Annexe 1 - Plan d'actions 2022-2024

Actions	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Année 3 - 2024		TOTAL	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
Actions sur la continuité								
Effacement total	0	0	25 000	30 000	5 000	6 000	30 000	36 000
Etude complémentaire	72 000	86 400	112 000	134 400	0	0	184 000	220 800
Etude complémentaire et intervention	60 000	72 000	0	0	10 000	12 000	70 000	84 000
Suppression d'un étang sur cours	0	0	0	0	20 000	24 000	20 000	24 000
Ajout d'un ouvrage de franchissement	7 000	8 400	3 500	4 200	10 500	12 600	21 000	25 200
Remplacement par passerelle	7 500	9 000	0	0	0	0	7 500	9 000
Suppression d'un petit ouvrage	1 000	1 200	3 000	3 600	0	0	4 000	4 800
Suppression totale d'un seuil	2 000	2 400	4 000	4 800	0	0	6 000	7 200
Aménagement d'un gué	4 500	5 400	3 000	3 600	9 000	10 800	16 500	19 800
Autres travaux sur ouvrages de franchissement	3 300	3 960	42 900	51 480	19 800	23 760	66 000	79 200
Remplacement par buse type PEHD	2 000	2 400	0	0	2 000	2 400	4 000	4 800
Remplacement par pont-cadre	0	0	108 000	129 600	0	0	108 000	129 600
Actions sur le lit mineur								
Diversification du lit	7 100	8 520	5 675	6 810	105 875	127 050	118 650	142 380
Rehaussement du lit	16 040	19 248	26 040	31 248	84 360	101 232	126 440	151 728
Reméandrage	12 210	14 652	16 050	19 260	12 390	14 868	40 650	48 780
Remise du cours d'eau dans son talweg	51 615	61 938	48 375	58 050	62 685	75 222	162 675	195 210
Restauration du lit	0	0	32 610	39 132	11 430	13 716	44 040	52 848
Action sur les berges et la ripisylve								
Installation de clôture	8 982	10 778	7 518	9 022	19 668	23 602	36 168	43 402
Restauration de berge	0	0	11 610	13 932	16 560	19 872	28 170	33 804
Travaux préalables sur la ripisylve	4 760	5 712	12 817	15 380	47 061	56 473	64 638	77 565
Travaux d'aménagement d'abreuvoirs à définir	4 900	5 880	700	840	5 950	7 140	11 550	13 860
Actions sur le lit majeur								
Restauration de zones humides	0	0	0	0	15 000	18 000	15 000	18 000
Suppression de peupleraie	0	0	0	0	17 500	21 000	17 500	21 000
Actions de lutte contre les espèces invasives								
Actions de lutte contre les espèces invasives	2 000	2 400	2 000	2 400	2 000	2 400	6 000	7 200
Dispositif de suivi, d'évaluation								
Opération de communication et d'information	2 500	3 000	2 500	3 000	2 500	3 000	7 500	9 000
Réalisation d'inventaires faune/flore	6 000	7 200	6 000	7 200	6 000	7 200	18 000	21 600
Indicateurs biologiques (IPR/I2M2/IBD)	2 500	3 000	2 500	3 000	2 500	3 000	7 500	9 000
Suivi physico-chimique - acquisition de matériel	500	600	0	0	0	0	500	600
Animation et AMO								
Animation ETP	41 990	41 990	83 980	83 980	83 980	83 980	209 950	209 950
Frais de fonctionnement	4 020	4 020	4 020	4 020	4 020	4 020	12 060	12 060
Assistance à maîtrise d'ouvrage (15% coût travaux - 2eme ETP)	29 236	35 083	10 929	21 513	29 527	43 830	69 692	100 426
BUDGET TOTAL CT Eau	353 653	415 181	574 724	680 467	605 306	717 165	1 533 683	1 812 813

Annexe 2 - Montants d'autofinancement de l'année 1

	Année 1		
	AELB	CRPL	MO
Coût en € HT	180 428	91 693	81 533
Part (%)	51%	26%	23%
Total	353 653		

	Année 1		
	AELB	CRPL	MO
Coût en € TTC	210 992	110 031	94 158
Part (%)	51%	27%	23%
Total	415 182		

EPCI	Clé de répartition (60 % population - 40 % superficie)	Part d'autofinancement HT pour l'année 1
CC Loir-Lucé-Bercé	57,00%	46 473,81 €
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	33,20%	27 068,96 €
CC du Pays de l'Huisne Sarthoise	7,30%	5 951,91 €
CC du Gesnois Bilurien	2,50%	2 038,33 €
Total	100,00%	81 533,00 €

AVENANT N°1

Convention de concession d'Aménagement

Zone d'activités « Les Terrasses du Challans 2 »

Du 5 décembre 2016

ENTRE :

La Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien (anciennement Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège administratif est sis Parc des Sittelles, 72450 MONTFORT-LE-GESNOIS, représentée à l'acte par son Président en exercice, M. André PIGNÉ, dûment habilité par une délibération en date du

et désignée dans ce qui suit par les mots « **la Communauté de Communes** » ou « **le Concédant** » ou « **la Collectivité** »

d'une part,

ET :

La Société d'Équipement et de Construction de la Sarthe (S.E.CO.S), Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 2 492 415 €, immatriculée au R.C.S. du Mans sous le n°576 450 589, dont le siège social est sis 160 avenue Bollée, 72019 LE MANS CEDEX 2, représentée à l'acte par M. Samuel CHEVALLIER Président Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2017

et désignée dans ce qui suit par les mots « **le Concessionnaire** » ou « **l'Aménageur** »

d'autre part.

PREAMBULE

Par convention de concession en date du 5 décembre 2016, la S.E.CO.S a été chargée de réaliser l'aménagement de la zone d'activités « Les Terrasses du Challans 2 » à Connerré.

Par une délibération en date du 23 juin 2016, le conseil communautaire a ainsi approuvé le principe de la réalisation de cette zone d'activités par le biais de la passation d'un contrat de concession d'aménagement.

Le présent contrat de concession s'inscrit dans le cadre de l'application combinée :

- de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,
- du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
- des articles L.300-1 à L.300-5-1 du Code de l'urbanisme

Ainsi, **la Communauté de Communes** a transféré au **Concessionnaire** la charge partielle des études et a concédé la réalisation de l'opération d'aménagement dont le principe, le programme, la délimitation et les modalités de mise en œuvre ont été définis dans le dossier de consultation et le document-programme de la concession d'aménagement.

L'opération faisant l'objet de la présente concession est réalisée aux frais, risques et périls du Concessionnaire.

Le présent avenant a pour objectif de :

- modifier la participation de la collectivité
- proroger la durée de la convention
- harmoniser les prix de cession « cibles ».

La convention de concession signée le 5 décembre 2016 prévoyait dans ses annexes 7 et 8 une participation de la Collectivité de 426 643 €. Le plan de financement ne prévoyait aucune subvention publique. Grâce à l'intervention de la Communauté de Communes, une subvention régionale, d'un montant de 251 888 € a pu être obtenue et versée directement au Concessionnaire qui a supporté les charges. A ce jour, la participation de la Collectivité n'a pas été versée. Les Parties se sont accordées sur le montant d'une participation déduite de la subvention et sur un étalement de versement de cette participation.

Par ailleurs, moins de 50% des parcelles sont commercialisées et d'un commun accord entre les Parties, celles-ci souhaitent proroger la convention d'une durée de 3 ans.

Les prix de cession « cibles » indiqués dans l'annexe 8 de la convention sont les suivants :

- 15€/m² pour les lots situés à l'intérieur de la zone d'activités
- 25€/m² pour les lots situés le long de la RD323
- 6€/m² pour les lots situés le long de l'accès à la future bretelle d'autoroute dont le projet est maintenu.

Afin de clarifier cette approche de prix auprès des éventuels acquéreurs, et de conserver une cohérence entre les prix de cession « cibles » et les prix réels de vente, il a été émis le souhait de définir un seul prix de cession « cible ».

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : Prorogation de la durée de la convention de Concession

Conformément à l'article 9 de la convention de concession d'aménagement en date du 5 décembre 2016, les Parties décident de proroger de 3 ans la durée de la convention.

Il est ici précisé qu'il y a lieu de considérer comme date de prise d'effet le 01.01.2017, à défaut de notification de la réception de cette convention par le représentant de l'Etat la rendant exécutoire.

La convention est ainsi prorogée jusqu'au 31/12/2025.

Cette prorogation implique la nullité des paragraphes suivants de l'article 19 de la dite convention:

*« A l'expiration de la période de la concession d'aménagement, soit six (6) ans, et dans l'hypothèse où les Parties ne seraient pas convenues de proroger la convention, le **Concédant** s'engage à procéder au rachat, auprès de l'**Aménageur**, de l'ensemble des surfaces non commercialisées par ce dernier, moyennant un prix correspondant à la valeur du stock d'encours des terrains dans les comptes de l'**Aménageur**. L'aménageur peut prioritairement se porter acquéreur des terrains non commercialisés au prix de 50% des tarifs indiqués à l'article 13.2*

*Si ce rachat n'est pas intervenu par un acte notarié signé dans le délai de 6 mois à compter du terme prorogé de la concession, l'**Aménageur** sera en droit d'assigner le **Concédant** aux fins d'obtenir en justice le transfert de propriété. »*

ARTICLE 2 : Modification de la participation du concédant

Les dispositions du premier paragraphe de l'article 30 de la dite convention de concession d'aménagement sont supprimées et remplacées par :

*« En application de l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, le montant de la participation du **Concédant** au coût de l'opération sous forme d'apport financier est fixé à 174 755 € sur la base :*

- *Du montant de 426 643€ du compte d'exploitation prévisionnel établi par l'**Aménageur** (Annexe 7).*
- *Auquel est déduit le montant de la subvention NCR pour 251 888 € obtenue par le **Concédant** et versée au **Concessionnaire** . »*

Les dispositions du troisième paragraphe de ce même article sont supprimées et remplacées par :

*« L'apport financier du **Concédant** sera versé au **Concessionnaire** en plusieurs fois, soit 35 000€ par an en 2021, 2022, 2023, et 2024, et le solde en 2025 ».*

ARTICLE 3 : Prix de cession « cible »

Les dispositions du cinquième paragraphe de l'article 5 de la convention de concession d'aménagement sont supprimées et remplacées par :

*« L'**Aménageur** mettra en place des moyens efficaces pour assurer la commercialisation des*

*lots dans les meilleures conditions et les meilleurs délais possibles. Le prix de cession « cible » des différentes parcelles aménagées est fixé à 17€/m².
Les parties pourront convenir d'un commun accord que ce prix soit négocié dans le cadre d'un projet d'une importante envergure telle que la création d'un nombre significatif d'emplois. »*

Cette modification implique la nullité du paragraphe suivant, de l'article 13.2 de la dite convention :

« Toutefois, il est ici expressément convenu entre les parties que les éventuelles difficultés rencontrées par l'Aménageur pour commercialiser les différents lots ne pourront aucunement être considérées comme des « événements extérieurs » ouvrant droit à une renégociation du contrat.

Néanmoins, en cas de difficultés de commercialisation des lots, l'Aménageur se rapprochera du Concédant afin de convenir d'une éventuelle diminution des prix de cession des terrains aménagés tels que prévus à l'Annexe 8, sans que ces prix puissent toutefois être inférieurs aux montants ci-après :

- 4 € HT /m² pour terrains le long de la voie d'accès à la future autoroute
- 10 € HT /m² pour les terrains en milieu de zone
- 15 € HT /m² pour les terrains le long de la D323

Les parties conviennent que la difficulté de commercialisation sera caractérisée si l'Aménageur n'est pas parvenu à céder 70 % de la recette attendue de la zone d'activités dans le délai de trois (3) ans à compter de l'achèvement des travaux de viabilisation. »

Cette modification assure l'équilibre financier tel que mentionné dans l'annexe 1.

Fait à MONTFORT-LE-GESNOIS,

Le

En trois (3) exemplaires originaux.

Pour la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien
Autorité Concédante
Monsieur André PIGNÉ,
Président

Pour la S.E.CO.S
Aménageur,
Monsieur Samuel CHEVALLIER,
Président Directeur Général



SEM DE LA SARTHE

Communauté de Communes du Gensois Blurien
 Opération n°1602 - Concession d'aménagement
 CRACI du 30/11/2020

N° Compte	Blanc professionnel convention signée	Blanc global modalité avancement	Réalité en					Réalité en	Total cumulé au 31-déc-20	A réajuster 2021	A réajuster 2022	A réajuster 2023	A réajuster 2024	A réajuster 2025	TOTAL Réajusté fin d'opération
			2017	2018	2019	2020	2020								
382110 Acquisition terrains	267 556,00 €	300 150,00 €	171 613,54 €	128 539,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	483 153,00 €						300 153,00 €	
382120 Frais acquisition	35 000,00 €	15 690,19 €	9 470,19 €	6 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 690,19 €						15 690,19 €	
384110 Frais d'études pré-aléatoires	302 556,00 €	372 833,58 €	338 099,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	315 843,22 €						315 843,28 €	
384130 Honoraires de réalisation	50 600,00 €	26 693,00 €	6 834,00 €	5 894,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 693,00 €						26 693,00 €	
386210 Honoraires S.E.C.O.S. Réajusté PV	30 800,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €	30 800,00 €						30 800,00 €	
386230 Honoraires Commercialisation S.E.C.O.S.	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €						10 000,00 €	
386240 Travaux d'aménagement	136 800,00 €	81 823,29 €	8 251,00 €	6 854,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 549,39 €						100 000,00 €	
386250 Travaux de réalisation	380 900,00 €	250 969,93 €	170 550,00 €	21 694,73 €	1 364,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €						10 000,00 €	
386260 Provision pour actualisation et aléas	109 700,00 €	109 714,90 €	27 500,00 €	1 262,99 €	1 560,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €						2 000,00 €	
386270 Frais Divers	74 780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						0,00 €	
386280 Travaux de réalisation	24 800,00 €	639 483,00 €	278 499,00 €	203 242,90 €	5 153,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	18 000,00 €						18 000,00 €	
386290 Travaux de réalisation	23 800,00 €	14 494,70 €	1 654,34 €	1 247,05 €	58,37 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 600,00 €						1 600,00 €	
386300 Travaux de réalisation	17 000,00 €	4 711,00 €	865,00 €	853,00 €	793,00 €	800,00 €	800,00 €	400,00 €						200,00 €	
386360 TVA sur marge	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €						0,00 €	
386370 Travaux de réalisation	12 000,00 €	671,00 €	865,00 €	853,00 €	793,00 €	800,00 €	800,00 €	400,00 €						200,00 €	
386110 Les financiers: intérêts payés	68 237,00 €	21 865,48 €	5 553,37 €	3 982,35 €	3 245,57 €	2 000,00 €	2 000,00 €	19 065,46 €						21 865,48 €	
TOTAL DEPENSES	1 057 143,00 €	1 122 069,78 €	547 941,98 €	318 231,13 €	6 859,93 €	17 806,00 €	17 806,00 €	895 799,87 €						1 122 069,78 €	
Surfaces commercialisables															
Avec surfaces et prix venant suite au rachat															
Surfaces	10	10	0	1	1	0	0	3						10	
Surfaces	223 350 €	16 304 €	13,00 €	1	1	0	0	3						10	
Surfaces	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €						6 €	
Surfaces	17 400 €	18 498 €	17,00 €	1	1	0	0	1						17	
Surfaces	13 800 €	13 800 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €	13,00 €						13	
Surfaces	24 000 €	24 000 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €						24	
Surfaces	40 500 €	40 500 €	40,50 €	40,50 €	40,50 €	40,50 €	40,50 €	40,50 €						40,50	
Surfaces	18 000 €	18 000 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €						18	
Surfaces	100 000 €	100 000 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €						100	
Surfaces	636 100 €	46 370 €	15,59 €	49 045 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	311 597 €						636 100 €	
Surfaces	0 €	37 239 €	0 €	37 235 €	0 €	0 €	0 €	37 235 €						37 235 €	
Surfaces	476 648 €	251 688 €	251 688 €	251 688 €	251 688 €	251 688 €	251 688 €	251 688 €						251 688 €	
Surfaces	1 007 748,00 €	1 205 389,00 €	600 €	300 942,50 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	598 725,00 €						1 205 389,00 €	
TOTAL REVENUS															
Solde annuel			-547 901,98 €	-101 870,26 €	-4 859,93 €	-4 859,93 €	-4 859,93 €	-4 859,93 €						-4 859,93 €	
Solde cumulé			-547 901,98 €	-649 772,24 €	-381 930,00 €	-381 930,00 €	-381 930,00 €	-381 930,00 €						-381 930,00 €	
Financement			800 000,00 €	712 117,23 €	144 029,63 €	144 029,63 €	144 029,63 €	300 153,00 €						800 000,00 €	
Encadrement prêt CE			800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €	800 000,00 €						800 000,00 €	
Décaissement prêt CE			180 846,29 €	-245 191,19 €	118 721,74 €	-159 607,44 €	-159 607,44 €	-159 607,44 €						-159 607,44 €	
Solde annuel			180 846,29 €	-64 360,40 €	53 846,34 €	-64 360,40 €	53 846,34 €	-64 360,40 €						-64 360,40 €	
Solde cumulé			180 846,29 €	-64 360,40 €	53 846,34 €	-64 360,40 €	53 846,34 €	-64 360,40 €						-64 360,40 €	



CONCESSION D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS « LES TERRASSES DE CHALLANS II »

OPÉRATION S.E.CO.S. N°1602

COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2019



251253104360000110413

SOMMAIRE

S O M M A I R E	2
1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	3
1.1. CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPÉRATION.....	3
1.2. CADRE JURIDIQUE.....	3
1.2.1. <i>Contrat entre la Collectivité et la S.E.CO.S.</i>	3
1.2.2. <i>Procédure d'urbanisme</i>	3
1.3. INTERVENANTS.....	4
LOTS.....	4
Terrassement Voirie.....	4
Assainissement.....	4
Réseaux Divers.....	4
Espaces Verts.....	4
Plantations.....	4
2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION	5
2.1. ACQUISITIONS	5
2.1.1. <i>Acquisitions réalisées</i>	5
2.2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	5
2.2.1. <i>Travaux à la charge de l'aménageur</i>	5
LOTS.....	5
Terrassement Voirie.....	5
Assainissement.....	5
Réseaux Divers.....	5
Espaces Verts.....	5
Plantations.....	5
2.3. COMMERCIALISATION.....	6
2.3.1. <i>Commercialisations réalisées</i>	6
2.3.2. <i>Commercialisations à réaliser</i>	6
3.1. LES CHARGES – LES DÉPENSES	7
A – <i>Acquisitions et frais d'acquisitions</i>	7
B – <i>Les Études préalables</i>	7
C – <i>Les Honoraires de réalisation</i>	7
D – <i>Honoraires divers</i>	7
E – <i>Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de réalisation</i>	8
F – <i>Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de Commercialisation</i>	8
G – <i>Travaux d'aménagement et de raccordements aux réseaux</i>	8
H – <i>Frais divers</i>	8
I – <i>Impôts et Taxes</i>	8
J – <i>Frais Financiers</i>	9
3.2. LES PRODUITS – LES RECETTES	10
A – <i>Cessions</i>	10
B – <i>Participation ENEDIS</i>	10
Des travaux complémentaires correspondant à une double adduction électrique de la ZA ont été réclamés par l'une des entreprises souhaitant s'implanter.	10
La demande non prévue dans le projet a été acceptée par la communauté de communes.	10
C – <i>Subventions</i>	10



251253104300000110513

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1. CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPÉRATION

Le lotissement intercommunal d'activités de Challans II, situé sur la Commune de CONNERRE porte sur une surface de 62 520 m².

Le lotissement a été réalisé en 1 tranche. Le découpage des lots se fera au fur et à mesure de la demande en phase commercialisation.

Le terrain est situé à la sortie de Connerré, l'entrée de la zone d'activité est positionnée sur le rond-point duquel partent la RD 23, la rue de la Herse, l'avenue Carnot et la future route d'accès à l'échangeur autoroutier.

Le principe d'organisation du lotissement s'appuie sur la structure végétale et le relief existants. La zone est desservie par une voie principale au départ du rond-point.

Tous les lots sont raccordés aux réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, fibre optique et d'assainissement au moyen de réseaux souterrains.

Une voie de circulation douce est également aménagée au sein de la zone.

1.2. CADRE JURIDIQUE

1.2.1. Contrat entre la Collectivité et la S.E.CO.S.

Une **Concession d'aménagement** a été signée avec la **Communauté de Communes du Gesnois Bilurien** le **5 décembre 2016**. Date délibération concédant : **28 Septembre 2016**.

1.2.2. Procédure d'urbanisme

L'opération est réalisée sous la forme d'un lotissement.

Principales dates :

- Dépôts de la demande d'autorisation de lotir : **30 janvier 2017**
- Obtention de l'arrêté de lotir : **10 mai 2017**.

Les règles d'urbanisme sont celles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est en vigueur sur la Commune de Connerré. La parcelle projet y est classée en zones :

- IAUz ; zone d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
- et IAUza : secteur destiné aux activités notamment artisanales et commerciales et dont les volumes bâtis seront plus contenus pour une meilleure intégration au paysage.



251253104300000110613

1.3. INTERVENANTS

	NOM et ADRESSE	TEL./FAX/ MAIL	Responsable (s)
COLLECTIVITE Le Condédant	COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN Parc des Sittelles 72450 MONTFORT LE GESNOIS	Tél. : 02.43.54.80.40 Fax : 02.43.54.80.49 contact@cc-brieresgesnois.fr	Mr André PIGNE, Président
S.E.CO.S. Le Concessionnaire	S.E.CO.S. 160, avenue Bollée 72000 LE MANS	02.43.40.27.27 02.43.40.27.49	Mr Samuel CHEVALLIER Président
Maîtrise d'œuvre	SODEREF Bureaux de l'Océane Rue Lucien Chaserant B.P. 10 72650 SAINT SATURNIN	02 43 51 10 28 02.43.25.40.15 frederic.besnard@soder-ef-dev.fr 06.80.67.67.47	Frédéric BESNARD, chef de projet
ETUDES DE SOLS	GINGER CEBTP Agence du Mans 14 Rue de Vienne 72190 COULAINES	02.43.76.86.86	
C.S.P.S.	MONNIN INGENIERIE 5 Place de l'Eglise 72320 MONTMIRAIL	02.43.71.68.97 monnin.ingenierie@orange.fr	
Géomètre	Monsieur Christophe BARBIER Géomètre-Expert – Ingénieur E.S.G.T. 4 Rue Marceau 72160 CONNERRÉ	02.43.89.91.35 connerre@cabinetbarbier.fr	

▪ Entreprises :

N° LOT	LOTS	NOMS	ADRESSES	TEL
1	Terrassement Voirie Assainissement	EIFFAGE TP OUEST	Le Brouillard BP 8 72210 VOIVRES LES LE MANS	02.43.43.83.83
2	Réseaux Divers	SORELUM SAS	Zone du Millénium 19 Rue Louis Renault 53940 SAINT BERTHEVIN	02.43.02.21.75
3	Espaces Verts Plantations	JULIEN LEGAULT	1 Rue du Bois Frou 72170 MARESCHE	02.33.73.48.54

25125310430000110713

2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

2.1. ACQUISITIONS

2.1.1. Acquisitions réalisées

La S.E.CO.S. s'est porté acquéreur des parcelles d'assiette du lotissement au cours :

- de l'année 2017, moyennant un prix global de 171 613,55 € (hors frais)
- de l'année 2018, moyennant un prix global de 128 539,55€ € (hors frais).

Les actes de ventes ont été signés, en l'étude de

Maître JOYEAU notaire au Mans le 9 novembre 2017 pour 2 860 m²

Maître LECOMTE notaire à Connerré, le 30 novembre 2017 pour 25 738 m²

Maître CHERUBIN notaire à Connerré, le 6 février 2018 pour 25 658 m²

Maître CHERUBIN notaire à Connerré, le 6 février 2018 pour 8 264 m².

Il s'agit des parcelles suivantes cadastrées :

ZH 149, ZH 147, ZH 154, ZH 145, ZH 151, ZH 153, B 1035, B 1038, B 1036 pour une surface totale de 62 520 m².

Les frais d'acquisition se sont élevés à 6 220 € pour 2017 et à 9 470,19 € pour 2018.

2.2. TRAVAUX D'AMENAGEMENT

2.2.1. Travaux à la charge de l'aménageur

Une procédure adaptée de consultation des entreprises selon l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et son décret d'application n° 2016-360 du 25/03/2016 respectant les règles relatives aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs a été organisée :

- Date d'envoi de l'avis à publication : **14 mars 2017**
- Date de remise des offres : **12 avril 2017**
- Date de signature des marchés : **16 mai 2017**

Les marchés de travaux sont attribués aux entreprises suivantes (marché initial et avenants) :

N° LOT	LOTS	NOMS	ADRESSES	TEL	Montant marché € H.T..	Montant marché € T.T.C.
1	Terrassement Voirie Assainissement	EIFFAGE TP OUEST	Le Brouillard BP 8 72210 VOIVRES LES LE MANS	02.43.43.83.83	318.857,28	382.628,74
2	Réseaux Divers	SORELUM SAS	Zone du Millénium 19 Rue Louis Renault 53940 SAINT BERTHEVIN	02.43.02.21.75	93.735,20	112.482,24
3	Espaces Verts Plantations	JULIEN LEGAULT	1 Rue du Bois Frou 72170 MARESCHE	02.33.73.48.54	52.374,66	62.849,59



Les travaux de viabilisation de la zone d'activités ont débuté en juillet 2017

2.3. COMMERCIALISATION

2.3.1. Commercialisations réalisées

Aucune vente, ni compromis enregistré en 2017.

En 2018, ont été commercialisées les parcelles suivantes:

- les parcelles ZH 156, ZH 162, ZH 164, ZH 166, ZH 171, ZH 178 ont été cédées à la SCI MELCHIOR pour une surface totale de 16 304 m² en date du 19 juin 2018
- les parcelles ZH 182, B 1046 ont été cédées à la SARL LAVAGE BILURIEN pour une surface totale de 1 502 m² en date du 13 juillet 2018.

En 2019, a été commercialisée la parcelle suivante :

La parcelle B 1051 a été cédée à la SCI NABLIO pour une surface totale de 2 087m² en date du 4 janvier 2019.

2.3.2. Commercialisations à réaliser

Les parcelles sont commercialisables à compter du deuxième trimestre 2018.

La commercialisation se prolonge sur plusieurs années.

Le complément d'un lot sera vendu au cours de l'année 2020.



251253104300000110913

3. AVANCEMENT FINANCIER DE L'OPÉRATION – ÉLÉMENTS FINANCIERS

3.1. LES CHARGES – LES DÉPENSES

A – Acquisitions et frais d'acquisitions

En 2019 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2019.

2020 et au-delà :

Aucun frais supplémentaire n'est prévu sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 315 843 €HT

B – Les Études préalables

En 2019 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2019.

2020 et au-delà :

Aucun frais supplémentaire n'est prévu sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 0,00 €HT

C – Les Honoraires de réalisation

En 2019 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2019.

2020 et au-delà :

Aucun frais supplémentaire n'est prévu sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 26 693€HT

D – Honoraires divers

En 2019 : 5 894 € HT

2020 et au-delà :

Il est prévu 16 000 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 17 856 €HT



251253104300000111013

E – Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de réalisation

En 2019 :

Conformément aux termes de la Convention de Concession signée entre la Collectivité et la S.E.CO.S., la rémunération de 50 000 €HT a été facturées en 2017 au titre de la conduite de l'opération.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 50 000 €HT

F – Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de Commercialisation

En 2019 : 1 000 €HT

2020 et au-delà :

Il est prévu 7 000 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 3 000 €HT

G – Travaux d'aménagement et de raccordements aux réseaux

En 2019 : 25 255 €HT

2020 et au-delà :

Il est prévu 78 235 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 548 429€HT

H – Frais divers

En 2019 : 1 247 €HT

2020 et au-delà :

Il est prévu 4 200 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 6 440 €HT

I – Impôts et Taxes

En 2019 : 853 €HT

2020 et au-delà :



Il est prévu 2 763 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 1 718 €HT

J – Frais Financiers

En 2019 : 3 982 €HT

Prêt de 800 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne dont les intérêts restant dû à échéance de 2022 représentent 6 050 €HT.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 15 820 €HT



251253104300000111213

3.2. LES PRODUITS – LES RECETTES

A – Cessions

En 2019 : 49 045 €HT

2020 et au-delà :

Il est prévu 661 553 € de recettes supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 309 587 €HT

B – Participation ENEDIS

Des travaux complémentaires correspondant à une double adduction électrique de la ZA ont été réclamés par l'une des entreprises souhaitant s'implanter.

La demande non prévue dans le projet a été acceptée par la communauté de communes.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 37 254 €HT

C – Subventions

En 2019 :

	Subventions escomptées	CUMUL Subventions reçues au 31/12/2019	Solde subventions à recevoir
Nouveau Contrat Régional (NCR)	251 888 €	251 888 €	0
TOTAL SUBVENTIONS	251 888 €	251 888 €	0

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 251 888 €HT

D – Participations

En 2019 :

Le versement de la participation de la collectivité est contractuellement prévu à la remise des ouvrages collectifs.

La Communauté de Communes a demandé que le montant de la subvention NCR soit déduit de sa participation, ce qui a été accepté et consenti par la SECOS.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2019: 0,00 €HT



25125310430000011313

31.E011.00000.0E104.3321.52



Communauté de Communes du Gesnois Biturlen
 Opération n° 1602 - Concession d'Aménagement
 CRACL au 31/12/2019



N° Compte
 S E M D E L A S A R T H E

N° Compte	Bilan prévisionnel convention signée	Surfaces	Convention signée	Bilan global modifié Actualisé	Réalisé en 2017	Réalisé en 2018	Réalisé en 2019	Total cumulé au 31-déc-19	A réaliser 2020	A réaliser 2021	A réaliser 2022	TOTAL Réalisé en fin d'opération
382110 Acquisitions terrains	267 556,00 €	14900	15 €	300 153,09 €	171 613,55 €	128 539,54 €	0,00 €	300 153,09 €				300 153,09 €
382120 Frais acquisition	35 000,00 €	8500	6 €	15 690,19 €	6 220,00 €	9 470,19 €	0,00 €	15 690,19 €				15 690,19 €
384110 Frais d'études préalable	302 536,00 €	2900	6 €	315 843,28 €	177 833,55 €	138 009,73 €	0,00 €	315 843,28 €	0,00 €	0,00 €		315 843,28 €
384130 Honoraires de réalisation	50 800,00 €	2300	6 €	26 693,00 €	26 693,00 €	6 834,00 €	5 894,00 €	26 693,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	26 693,00 €
386220 Honoraires S.E.C.O.S.	50 000,00 €	2300	6 €	50 000,00 €	5 128,39 €			50 000,00 €				50 000,00 €
386230 Honoraires Commercialisation S.E.C.O.S.	10 000,00 €	2300	6 €	10 000,00 €	2 000,00 €			3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	10 000,00 €
386240 Travaux d'aménagement	362 900,00 €	4000	15 €	129 569,39 €	81 831,39 €			37 959,59 €	0,00 €	0,00 €		120 549,39 €
386250 Raccordements réseaux	109 700,00 €	2300	6 €	457 152,66 €	250 903,91 €	170 554,02 €	23 694,73 €	405 157,66 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	457 152,66 €
386120 Provision pour actualisation et aléas	74 760,00 €	4000	15 €	169 511,50 €	27 500,00 €	74 216,30 €	1 560,00 €	103 276,30 €	15 000,00 €	15 000,00 €	36 235,20 €	169 511,50 €
386200 Frais Divers	547 350,00 €	4000	15 €	52 664,16 €	278 403,31 €	244 770,32 €	25 254,73 €	518 428,98 €	19 000,00 €	19 000,00 €	40 235,20 €	626 664,16 €
386240 Impôts et taxes (Taxe foncière)	23 800,00 €	2300	6 €	10 640,33 €	3 558,94 €	1 634,34 €	1 247,05 €	6 440,33 €	1 300,00 €	1 400,00 €	1 500,00 €	10 640,33 €
386860 TVA sur marge	12 000,00 €	4000	15 €	4 511,00 €	0,00 €	865,00 €	853,00 €	1 718,00 €	793,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 511,00 €
386110 Frais financiers	12 000,00 €	4000	15 €	4 511,00 €	0,00 €	865,00 €	853,00 €	1 718,00 €	793,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	4 511,00 €
TOTAL DEPENSES	1 062 743,00 €	49000	13 €	1 100 078,07 €	547 901,98 €	399 666,76 €	38 231,13 €	985 799,87 €	24 343,00 €	34 420,00 €	55 515,20 €	1 100 078,07 €
Surfaces commercialisables												
Révision (sans avenant) novembre 2017 en fonction des contacts en cours et modif permis aménager												
Ventes des lots viabilisés :		10	15 €	223 350 €	0 lots	2 lots	1 lots	3 lots	0 lots	3 lots	4 lots	10 lots
1	14900	10	15 €	223 350 €	0 lots	2 lots	1 lots	3 lots	0 lots	3 lots	4 lots	10 lots
2	8500	6 €	6 €	211 952 €	211 952 €			211 952 €				211 952 €
3	2900	6 €	6 €	17 400 €								17 400 €
4	2300	6 €	6 €	13 800 €								13 800 €
5	2300	6 €	6 €	13 800 €								13 800 €
6	4000	6 €	6 €	24 000 €								24 000 €
7	4000	6 €	6 €	24 000 €								24 000 €
8	4110	25 €	25 €	40 500 €	1 502 €	48 590 €		48 590 €				48 590 €
9	4110	25 €	25 €	40 500 €	3 020 €	48 590 €		48 590 €				48 590 €
10	4000	25 €	25 €	102 750 €	2 004 €	102 750 €	49 045 €	49 045 €	2 000 €	132 375 €	132 375 €	183 420 €
Total ventes terrains		10	13 €	636 100 €	971 140 €	260 342 €	49 045 €	309 387 €	2 000 €	195 303 €	464 250 €	971 140 €
refacturation ENEDIS				37 255 €	0 €	37 255 €	0 €	37 255 €	0 €	0 €	0 €	37 255 €
Subvention INCR				251 888 €	0 €	251 888 €	251 888 €	251 888 €	0 €	174 755 €	174 755 €	251 888 €
PARTICIPATION COLLECTIVITE H.T.				426 643 €	0 €	426 643 €	0 €	426 643 €	0 €	174 755 €	174 755 €	426 643 €
Produits financiers												0,00 €
TOTAL RECETTES				1 435 037,00 €	0,00 €	297 796,50 €	300 932,50 €	598 729,00 €	2 000,00 €	370 058,00 €	464 250,00 €	1 435 037,00 €
Solde annuel												
Solde cumulé					-547 901,98 €	-101 870,26 €	262 701,37 €	-22 343,00 €	-22 343,00 €	335 638,00 €	408 734,80 €	800 000,00 €
Financement					-547 901,98 €	-649 772,24 €	-387 070,87 €	-409 413,87 €	-409 413,87 €	-73 775,87 €	334 958,93 €	800 000,00 €
Encaissement prêt CE					800 000,00 €	143 321,93 €	144 529,63 €	359 062,79 €	145 747,51 €	146 975,65 €	148 214,05 €	800 000,00 €
Décaissement prêt CE					71 211,23 €	-245 182,19 €	118 171,74 €	-168 090,51 €	-168 090,51 €	186 662,35 €	260 520,75 €	800 000,00 €
Trésorerie					180 886,79 €	-84 305,40 €	53 866,34 €	-114 224,17 €	-114 224,17 €	74 438,18 €	334 958,93 €	800 000,00 €
Solde annuel					180 886,79 €	-84 305,40 €	53 866,34 €	-114 224,17 €	-114 224,17 €	74 438,18 €	334 958,93 €	800 000,00 €
Solde cumulé					180 886,79 €	-84 305,40 €	53 866,34 €	-114 224,17 €	-114 224,17 €	74 438,18 €	334 958,93 €	800 000,00 €



CONCESSION D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN

LOTISSEMENT D'ACTIVITÉS « LES TERRASSES DE CHALLANS II »

OPÉRATION S.E.CO.S. N°1602

COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2020



2512330982A0000110413

SOMMAIRE

S O M M A I R E	2
1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	3
1.1. CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPÉRATION.....	3
1.2. CADRE JURIDIQUE.....	3
1.2.1. <i>Contrat entre la Collectivité et la S.E.CO.S.</i>	3
1.2.2. <i>Procédure d'urbanisme</i>	3
1.3. INTERVENANTS.....	4
LOTS	4
Terrassement Voirie.....	4
Assainissement.....	4
Réseaux Divers.....	4
Espaces Verts	4
Plantations	4
2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION	5
2.1. ACQUISITIONS	5
2.1.1. <i>Acquisitions réalisées</i>	5
2.2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	5
2.2.1. <i>Travaux à la charge de l'aménageur</i>	5
LOTS	5
Terrassement Voirie.....	5
Assainissement.....	5
Réseaux Divers.....	5
Espaces Verts	5
Plantations	5
2.3. COMMERCIALISATION.....	6
2.3.1. <i>Commercialisations réalisées</i>	6
2.3.2. <i>Commercialisations à réaliser</i>	6
3.1. LES CHARGES – LES DÉPENSES	7
A – <i>Acquisitions et frais d'acquisitions</i>	7
B – <i>Les Études préalables</i>	7
C – <i>Les Honoraires de réalisation</i>	7
D – <i>Honoraires divers</i>	7
E – <i>Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de réalisation</i>	8
F – <i>Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de Commercialisation</i>	8
G – <i>Travaux d'aménagement et de raccordements aux réseaux</i>	8
H – <i>Frais divers</i>	8
I – <i>Impôts et Taxes</i>	8
J – <i>Frais Financiers</i>	9
3.2. LES PRODUITS – LES RECETTES.....	10
A – <i>Cessions</i>	10
B – <i>Participation ENEDIS</i>	10
Des travaux complémentaires correspondant à une double adduction électrique de la ZA ont été réclamés par l'une des entreprises souhaitant s'implanter.	10
La demande non prévue dans le projet a été acceptée par la communauté de communes.	10
C – <i>Subventions</i>	10



1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1. CONTEXTE ET PROGRAMME DE L'OPÉRATION

Le lotissement intercommunal d'activités de Challans II, situé sur la Commune de CONNERRE porte sur une surface de 62 520 m².

Le lotissement a été réalisé en 1 tranche. Le découpage des lots se fera au fur et à mesure de la demande en phase commercialisation.

Le terrain est situé à la sortie de Connerré, l'entrée de la zone d'activité est positionnée sur le rond-point duquel partent la RD 23, la rue de la Herse, l'avenue Carnot et la future route d'accès à l'échangeur autoroutier.

Le principe d'organisation du lotissement s'appuie sur la structure végétale et le relief existants. La zone est desservie par une voie principale au départ du rond-point.

Tous les lots sont raccordés aux réseaux d'eau, d'électricité, de téléphone, fibre optique et d'assainissement au moyen de réseaux souterrains.

Une voie de circulation douce est également aménagée au sein de la zone.

1.2. CADRE JURIDIQUE

1.2.1. Contrat entre la Collectivité et la S.E.CO.S.

Une **Concession d'aménagement** a été signée avec la **Communauté de Communes du Gesnois Bilurien le 5 décembre 2016**. Date délibération concédant : **28 Septembre 2016**.

1.2.2. Procédure d'urbanisme

L'opération est réalisée sous la forme d'un lotissement.

Principales dates :

- Dépôts de la demande d'autorisation de lotir : **30 janvier 2017**
- Obtention de l'arrêté de lotir : **10 mai 2017**.

Les règles d'urbanisme sont celles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est en vigueur sur la Commune de Connerré. La parcelle projet y est classée en zones :

- IAUz ; zone d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
- et IAUza : secteur destiné aux activités notamment artisanales et commerciales et dont les volumes bâtis seront plus contenus pour une meilleure intégration au paysage.



251235099240000110613

1.3. INTERVENANTS

	NOM et ADRESSE	TEL./FAX/ MAIL	Responsable (s)
COLLECTIVITE Le Condédant	COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GESNOIS BILURIEN Parc des Sittelles 72450 MONTFORT LE GESNOIS	Tél. : 02.43.54.80.40 Fax : 02.43.54.80.49 contact@cc-brieresgesnois.fr	Mr André PIGNE, Président
S.E.CO.S. Le Concessionnaire	S.E.CO.S. 160, avenue Bollée 72000 LE MANS	02.43.40.27.27 02.43.40.27.49	Mr Samuel CHEVALLIER Président
Maîtrise d'œuvre	SODEREF Bureaux de l'Océane Rue Lucien Chaserant B.P. 10 72650 SAINT SATURNIN	02 43 51 10 28 02.43.25.40.15 frederic.besnard@soder-ef-dev.fr 06.80.67.67.47	Frédéric BESNARD, chef de projet
ETUDES DE SOLS	GINGER CEBTP Agence du Mans 14 Rue de Vienne 72190 COULAINES	02.43.76.86.86	
C.S.P.S.	MONNIN INGENIERIE 5 Place de l'Eglise 72320 MONTMIRAIL	02.43.71.68.97 monnin.ingenierie@orange.fr	
Géomètre	Monsieur Christophe BARBIER Géomètre-Expert – Ingénieur E.S.G.T. 4 Rue Marceau 72160 CONNERRÉ	02.43.89.91.35 connerre@cabinetbarbier.fr	

▪ Entreprises :

N° LOT	LOTS	NOMS	ADRESSES	TEL
1	Terrassement Voirie Assainissement	EIFFAGE TP OUEST	Le Brouillard BP 8 72210 VOIVRES LES LE MANS	02.43.43.83.83
2	Réseaux Divers	SORELUM SAS	Zone du Millénium 19 Rue Louis Renault 53940 SAINT BERTHEVIN	02.43.02.21.75
3	Espaces Verts Plantations	JULIEN LEGAULT	1 Rue du Bois Frou 72170 MARESCHE	02.33.73.48.54

251230982A0000110713

2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION

2.1. ACQUISITIONS

2.1.1. Acquisitions réalisées

La S.E.CO.S. s'est porté acquéreur des parcelles d'assiette du lotissement au cours :

- de l'année 2017, moyennant un prix global de 171 613,55 € (hors frais)
- de l'année 2018, moyennant un prix global de 128 539,55€ € (hors frais).

Les actes de ventes ont été signés, en l'étude de

Maître JOYEAU notaire au Mans le 9 novembre 2017 pour 2 860 m²

Maître LECOMTE notaire à Connerré, le 30 novembre 2017 pour 25 738 m²

Maître CHERUBIN notaire à Connerré, le 6 février 2018 pour 25 658 m²

Maître CHERUBIN notaire à Connerré, le 6 février 2018 pour 8 264 m².

Il s'agit des parcelles suivantes cadastrées :

ZH 149, ZH 147, ZH 154, ZH 145, ZH 151, ZH 153, B 1035, B 1038, B 1036 pour une surface totale de 62 520 m².

Les frais d'acquisition se sont élevés à 6 220 € pour 2017 et à 9 470,19 € pour 2018.

2.2. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

2.2.1. Travaux à la charge de l'aménageur

Une procédure adaptée de consultation des entreprises selon l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et son décret d'application n° 2016-360 du 25/03/2016 respectant les règles relatives aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs a été organisée :

- Date d'envoi de l'avis à publication : **14 mars 2017**
- Date de remise des offres : **12 avril 2017**
- Date de signature des marchés : **16 mai 2017**

Les marchés de travaux sont attribués aux entreprises suivantes (marché initial et avenants) :

N° LOT	LOTS	NOMS	ADRESSES	TEL	Montant marché € H.T..	Montant marché € T.T.C.
1	Terrassement Voirie Assainissement	EIFFAGE TP OUEST	Le Brouillard BP 8 72210 VOIVRES LES LE MANS	02.43.43.83.83	318.857,28	382.628,74
2	Réseaux Divers	SORELUM SAS	Zone du Millénium 19 Rue Louis Renault 53940 SAINT BERTHEVIN	02.43.02.21.75	93.735,20	112.482,24
3	Espaces Verts Plantations	JULIEN LEGAULT	1 Rue du Bois Frou 72170 MARESCHE	02.33.73.48.54	52.374,66	62.849,59



2512353092A0000110813

Les travaux de viabilisation de la zone d'activités ont débuté en juillet 2017

2.3. COMMERCIALISATION

2.3.1. Commercialisations réalisées

Aucune vente, ni compromis enregistré en 2017.

En 2018, ont été commercialisées les parcelles suivantes:

- les parcelles ZH 156, ZH 162, ZH 164, ZH 166, ZH 171, ZH 178 ont été cédées à la SCI MELCHIOR pour une surface totale de 16 304 m² en date du 19 juin 2018
- les parcelles ZH 182, B 1046 ont été cédées à la SARL LAVAGE BILURIEN pour une surface totale de 1 502 m² en date du 13 juillet 2018.

En 2019, a été commercialisée la parcelle suivante :

La parcelle B 1051 a été cédée à la SCI NABLIO pour une surface totale de 2 087m² en date du 4 janvier 2019.

En 2020, la parcelle ZH 233 a été cédée à la SCI NABLIO pour une surface totale de 728m² en date du 31 juillet 2020.

2.3.2. Commercialisations à réaliser

Les parcelles sont commercialisables à compter du deuxième trimestre 2018.

La commercialisation se prolonge sur plusieurs années.

Le complément d'un lot sera vendu à la fin de l'année 2021.



251253098240000110913

3. AVANCEMENT FINANCIER DE L'OPÉRATION – ÉLÉMENTS FINANCIERS

3.1. LES CHARGES – LES DÉPENSES

A – Acquisitions et frais d'acquisitions

En 2020 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2020.

2021 et au-delà :

Aucun frais supplémentaire n'est prévu sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 315 843 €HT

B – Les Études préalables

En 2020 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2020.

2021 et au-delà :

Aucun frais supplémentaire n'est prévu sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 0,00 €HT

C – Les Honoraires de réalisation

En 2020 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2020.

2021 et au-delà :

Aucun frais supplémentaire n'est prévu sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 26 693€HT

D – Honoraires divers

En 2020 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2020.

2021 et au-delà :

Il est prévu 15 000 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 17 856 €HT



251253098240000111013

E – Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de réalisation

En 2020 :

Conformément aux termes de la Convention de Concession signée entre la Collectivité et la S.E.CO.S., la rémunération de 50 000 €HT a été facturées en 2017 au titre de la conduite de l'opération.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 50 000 €HT

F – Rémunération S.E.CO.S. : Honoraires de Commercialisation

En 2020 : aucun frais supplémentaire n'a été engagé sur ce poste au cours de l'année 2020.

2021 et au-delà :

Il est prévu 34 075 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 3 000 €HT

G – Travaux d'aménagement et de raccordements aux réseaux

En 2020 : 2 767 €HT

2021 et au-delà :

Il est prévu 68 235 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 551 196 €HT

H – Frais divers

En 2020 : 54 €HT

2021 et au-delà :

Il est prévu 8 000 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 6 495 €HT

I – Impôts et Taxes

En 2020 : 793 €HT

2021 et au-delà :

Il est prévu 2 200 € de frais supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.



251253098240000111113

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 2 511 €HT

J – Frais Financiers

En 2020 : 3 246 €HT

Prêt de 800 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne dont les intérêts restant dû à échéance de 2022 représentent 2 800 €HT.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 19 065 €HT



25123309824000111213

3.2. LES PRODUITS – LES RECETTES

A – Cessions

En 2020 : 2 000 €HT

2021 et au-delà :

Il est prévu 429 909 € de recettes supplémentaires sur ce poste pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 311 587 €HT

B – Participation ENEDIS

Des travaux complémentaires correspondant à une double adduction électrique de la ZA ont été réclamés par l'une des entreprises souhaitant s'implanter.

La demande non prévue dans le projet a été acceptée par la communauté de communes.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 37 254 €HT

C – Subventions

En 2020 :

	Subventions escomptées	CUMUL Subventions reçues au 31/12/2020	Solde subventions à recevoir
Nouveau Contrat Régional (NCR)	251 888 €	251 888 €	0
TOTAL SUBVENTIONS	251 888 €	251 888 €	0

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 251 888 €HT

D – Participations

En 2020 :

Le versement de la participation de la collectivité est contractuellement prévu à la remise des ouvrages collectifs.

La Communauté de Communes a demandé que le montant de la subvention NCR soit déduit de sa participation, ce qui a été accepté et consenti par la SECOS.

2021 et au-delà :

Il est prévu que le solde de 174 555 € soit versé de manière étalée pour les années à venir.

Total réalisé entre le 31/12/2016 et le 31/12/2020: 0,00 €HT



25125309824000011313

DECISION MODIFICATIVE
BUDGET ANNEXE REOM

Budget annexe REOM 2021 Décision Modificative n° 1 du 30 septembre 2021	Désignation, montants et imputation budgétaire						
	MONTANT BP	MONTANT NOTIFIE	Article	Comptes Dépenses		Comptes Recettes	
				Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
1. FONCTIONNEMENT							
titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00 €		673		3 000,00 €		
Créances admises en non valeurs	15 000,00 €		6541	- 3 000,00 €			
	Total			- 3 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €
				0,00 €		0,00 €	
2. INVESTISSEMENT							
	Total			- €	- €	- €	- €
				0,00 €		0,00 €	



CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION, LA PROGRAMMATION ET LA REALISATION DE LA SAISON CULTURELLE 2021-2022 DU THEATRE EPIDAURE DE BOULOIRE

Entre

La **Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**, établissement public de coopération intercommunale, située Parc des Sittelles 72450 Montfort-le-Gesnois, représentée par son Président, Monsieur André PIGNÉ, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 09 septembre 2020, d'une part,

Et

L'Association Jamais 203, association régie par la loi 1901, située au Théâtre Epidaure, 1 rue de la Grosse Pierre 72440 Bouloire, SIRET 421 525 643 00027, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle COULON, d'autre part,

Et

L'Association Théâtre Epidaure, association régie par la loi 1901, située au Théâtre Epidaure, 1 rue de la Grosse Pierre 72440 Bouloire, SIRET 805 361 417 00019, représentée par sa Présidente, Madame Christine BRUSEAU, d'autre part,

Préambule

Considérant que la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien est compétente pour «l'accueil en résidence permanente d'une compagnie professionnelle de spectacle vivant au Théâtre Epidaure, chargée de la programmation culturelle du Théâtre Epidaure»,

Considérant que le projet présenté par l'association Jamais 203 pour l'animation culturelle du Théâtre Epidaure de Bouloire correspond à la politique culturelle souhaitée par la Communauté de communes pour animer ce lieu, au-delà d'une simple programmation, et présente un véritable intérêt local en assurant une présence artistique sur le territoire et en touchant un large public local et au-delà, au travers des spectacles tout public, jeune public et l'accueil de compagnies en résidence à Epidaure et d'actions culturelles décentralisées dans les communes,

Considérant que l'association Théâtre Epidaure a pour objet de se doter de moyens financiers suffisants pour permettre à la compagnie en résidence permanente à Epidaure de mettre en œuvre une programmation artistique,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à préciser les conditions d'organisation, de programmation et de réalisation de la saison culturelle 2021-2022 du Théâtre Epidaure de Bouloire.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS

L'Association Théâtre Epidaure et l'Association Jamais 203 s'engagent à mettre en œuvre et réaliser pour la saison 2021-2022 le projet artistique et culturel annexé à la présente convention.

Le budget prévisionnel de la saison 2021-2022, également annexé à la présente convention, correspondant à ce projet, est d'un montant prévisionnel de 202 346 €, sous réserve de l'obtention de l'aide de chacun des partenaires.

L'association Théâtre Epidaure et l'association Jamais 203 assureront les différentes tâches et responsabilités liées à la mise en œuvre de la saison selon une organisation interne définie par une convention liant les deux associations, à savoir :

- L'organisation des spectacles et animations prévus impliquant notamment les relations (contacts, passation des contrats, accueil etc.) avec les Compagnies et les artistes invités.
- La gestion technique du lieu et de ses équipements en faisant appel à des techniciens dans le respect des règles définies par la convention passée avec la commune de Bouloire, propriétaire des lieux et des installations.
- Les travaux administratifs liés à la programmation de la saison et à l'organisation des spectacles et animations : déclarations légales, gestion des salaires, actions de communication, réservations, accueil des spectateurs etc.
- Les relations avec les différents partenaires : DRAC (État), Région Pays de la Loire, Département de la Sarthe, pour ce qui concerne notamment l'établissement des dossiers de demande de subvention, le suivi de ces dossiers, la production des bilans, et toutes autres informations demandées par les partenaires etc.
- La gestion financière et budgétaire de la saison culturelle.

ARTICLE 3 - SUBVENTION

La Communauté de communes s'engage à verser à l'Association Théâtre Epidaure une subvention d'un montant de 55 000 € qui sera versée selon les modalités suivantes :

- 24 000 € à la signature de la convention, au titre de l'exercice 2021.
- 31 000 € au cours du 1^{er} semestre 2022.

L'Association Théâtre Epidaure s'engage de son côté à présenter à la Communauté de communes le bilan d'activité et le bilan financier de la saison avant sa prochaine demande de subvention.

ARTICLE 4 - PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE

L'Association Théâtre Epidaure et l'association Jamais 203 s'engagent pour l'année 2021-2022 à être les partenaires privilégiés de l'école de musique de la communauté de communes en coorganisant le projet « Permis de reconstruire » suite à son report.

ARTICLE 5 - MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION

L'Association Théâtre Epidaure et l'association Jamais 203 s'engagent à informer la Communauté de communes de toute modification de la programmation initiale prévue dès qu'elles l'auront décidé ou dès qu'elles en auront eu connaissance.

En cas d'annulation d'une ou plusieurs des manifestations prévues dans la programmation de la saison, sauf cas de force majeure, l'Association Théâtre Epidaure s'engage à organiser un spectacle de substitution de même niveau de qualité.

Au cas où cela ne serait pas possible, l'Association Théâtre Epidaure s'engage à restituer à la Communauté de communes une partie de la subvention reçue au prorata du budget du spectacle annulé au regard du budget total de la saison 2021-2022.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

L'Association Théâtre Epidaure s'engage à faire figurer le logotype de la Communauté de communes sur tous les programmes et documents édités relatifs à la saison culturelle et à mentionner le soutien de la Communauté de communes dans le cadre de ses relations avec les médias.

ARTICLE 7 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la saison 2021-2022.

ARTICLE 8 - RESILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous les autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec

accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infructueuses.

ARTICLE 9 - LITIGE

En cas de difficulté relative à l'application de la présente convention, les signataires s'engagent à rechercher dans un premier temps une solution dans le cadre d'une procédure amiable. Si le litige persiste, les signataires conviennent de s'en remettre à la compétence du Tribunal Administratif de Nantes.

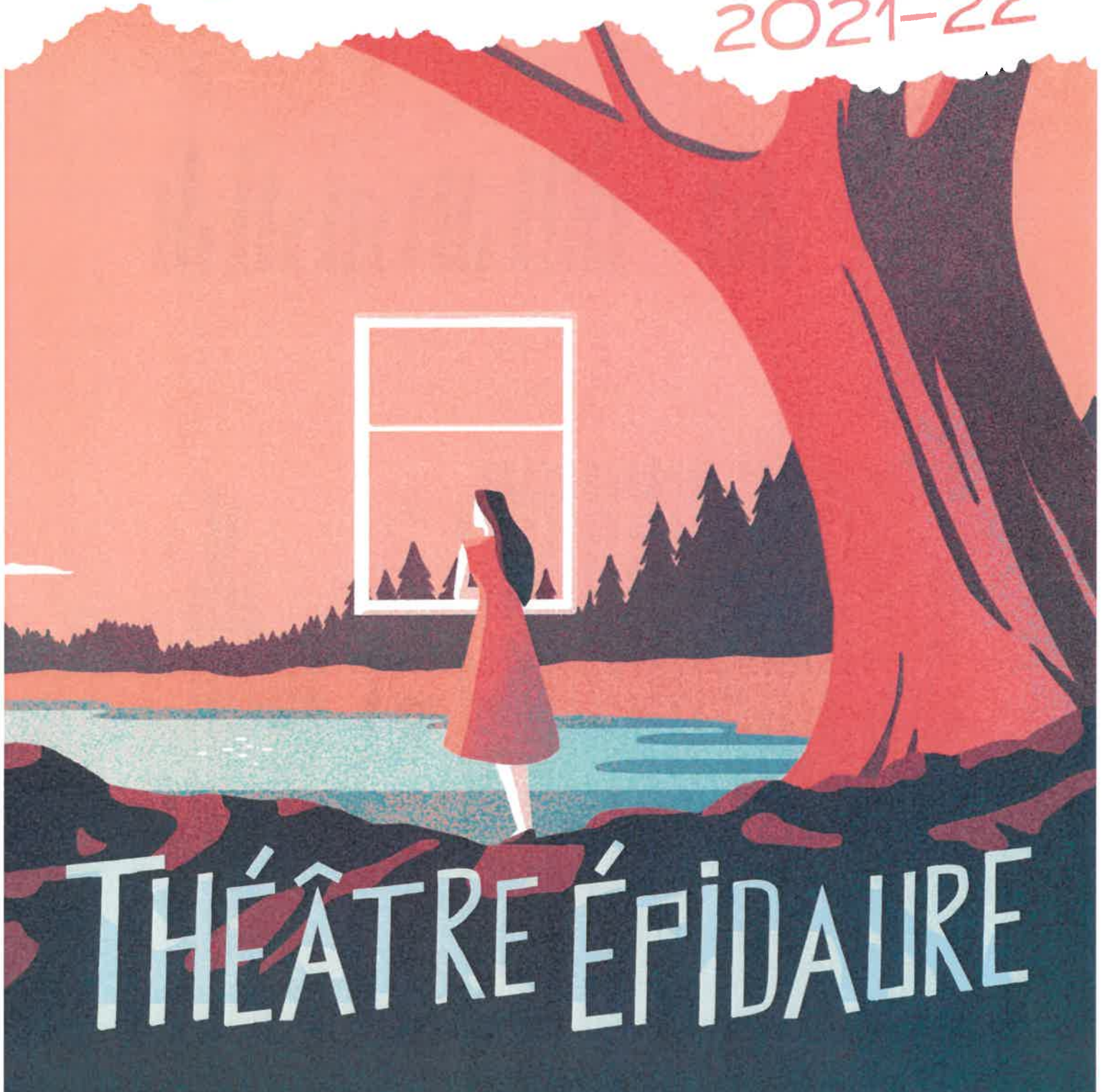
Fait en 3 exemplaires, à Montfort-le Gesnois, le x octobre 2021

Pour la Communauté de communes
Le Gesnois Bilurien
Le Président, André PIGNÉ

Pour l'Association
Jamais 203
La Présidente, Isabelle COULON

Pour l'Association
Théâtre Epidaure
La Présidente, Christine BRUSEAU

SAISON CULTURELLE EN GESNOIS BILURIEN 2021-22



p.6-8

03-19 SEPT.
**LES PRELUDES
DE SEPTEMB'**
AVEC RYAN RONE RUN, LE
CIRQUE D'ANGES HEUREUX,
L'AMMO ET JAMAIS 203

Pour prolonger l'été,
l'équipe du Théâtre
Épidaure propose une
rentrée culturelle avec
des spectacles gratuits en
balade sur le territoire du
Gesnois Bilurien.

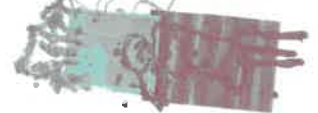
p.11

CRANE
MER 27 OCT.
18h30
Salle Michel Berger
Savigné
l'Évêque



p.14

**tue
loûp**
La peau
des arbres



SAM 04 DÉC.
20h30
Salle Polyvalente
Thorigné-sur-Dué

p.09

**affoche-toi
si tu peux**

DIM 10 OCT.
18h00
Théâtre
Épidaure
Bouloire



p.12

**PARMI LES
INDISPENSABLES**
SAM 20 NOV.
20h30
La Passerelle
Connerre
DIM 21 NOV.
17h00
Théâtre Épidaure
Bouloire



p.15

**Un océan
d'amour**



DIM 16 JAN.
17h00
Théâtre Épidaure
Bouloire

p.10

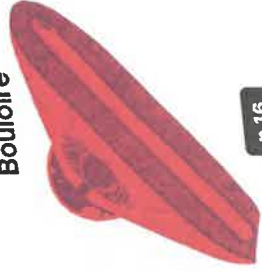
**TOUK TOUK
PHILOMÈLE**

MAR 19 OCT.
18h30
Théâtre Épidaure
Bouloire
MER 20 OCT.
18h30
Multi-accueil
Saint-Corneille



p.13

STELLAIRES
SAM 27 NOV.
20h30
Théâtre Épidaure
Bouloire



p.16

**AVORATION
FORAIOE**

SAM 29 JAN.
20h30
Salle Vauguélante
Tresson



p.17

**chanson et
contrebasse**

VEN 04 FÉV.
20h30
Salle Polyvalente
Sillé-le-Philippe



p.20

**DIS
FEMMES**
SAM 19 MARS
20h30
Théâtre Épidaure
Bouloire



p.25

**l'amour
est
aveugle**

DIM 08 MAI
17h00
Théâtre Épidaure
Bouloire



p.18

**QUI
A TUÉ
MON
PÈRE**

VEN 25 FÉV.
20h30
Espace du Narais
Saint-Mars
la-Brière



p.21-24

VEN 08 AVRIL
20h30
Théâtre Épidaure
Bouloire

TEMPS FORT JEUNES #3

VEN 29 AVRIL
20h30
Théâtre Épidaure
Bouloire



p.26

DAISIESFELDS



SAM 04 JUIN
21h00
En plein air
Montfort-le-Gesnois

p.19

BAGARRE



DIM 06 MARS
17h00
Théâtre Épidaure
Bouloire

p.21-24

TEMPS FORT JEUNES #3

VEN 29 AVRIL
20h30
Théâtre Épidaure
Bouloire



p.27

**ARRÊTS
SUR IMAGES**



SAM 04 JUIN
22h15
En plein air
Montfort-le-Gesnois

LES PRÉLUDES DE SEPTEMB'

Rendez-vous une heure avant chaque spectacle pour une présentation de la saison 2021-22 « les yeux dans les yeux », en fonction de vos goûts et de vos contraintes. Bref, en fonction de vous.

ROCK'N CIRCUS
VEN 03 SEPT.
21h00
 1^H CONCERT
 Jardin derrière l'église
Saint-Mars de-Loquenay
 + BUVETTE ASSURÉE
 PAR LE COMITÉ DES FÊTES



Une chanteuse bassiste en équilibre sur un trapèze le temps d'un morceau, un acrobate sur mât chinois. Un instant suspendu tout en douceur, souplesse et concentration au cœur des riffs de guitare.

AMMD SOLORKESTAR
SAM 11 SEPT.
 46 MIN. MUSIQUE EN CHARRETTE
VEN 10 SEPT.
10h+ 11h30
17-19h
 Marché de Montfort le-Gesnois
 Marché de Lombron



Juché sur sa charrette, l'étrange Vlad Lăutarescu exhume des thèmes traditionnels de la culture roumaine et tzigane. Il séprend de liberté, multipliant les improvisations au caval, violon et clarinette des Balkans, revisitant la musique de ses ancêtres d'une façon personnelle et excentrique.

LE TUB DE L'ÉTÉ
CIE JAMAIS 203
VEN 10 SEPT.
17-19h
 Marché de Lombron




Confortablement installés dans ce véhicule globe-trotteur, les spectateurs écoutent Roger et son talent pour la digression présenter sa collection de films de vacances en Super 8 qui deviennent pour l'occasion les scotipones de ses 45 tours préférés.

SÉANCES DE 10 MIN. ENTRESORT CINÉ-SPECTACLE

SAM 04 SEPT.
18h00
 Parvis de la salle
Michel Berger Savigné l'Évêque

De la profondeur des égouts à la surface propre de notre douche, il y a des tubes... d'anthologie. Alors Simone éclabousse, nous conduit dans un tourbillon de chansons, des années 30 à nos jours mais toutes furieusement actuelles !



CIE CIRQUE D'ANGES D'HEUREUX

RÉCITAL AU GASSOIL
 50 MIN. TOUT PUBLIC SATIRE MUSICO-SOCIALE

L'AGENT CIE JAMAIS 203

00203
 CONTRE
 MR. K

SAM
 11 SEPT.

21h00



Alors qu'il termine une mission à Hong Kong, l'agent 00203 alias Roger Toulemonde, est convoqué à Buckingham Palace : « Please Roger, save the world ! » le supplie la Reine. Mr K menace de détourner le méridien de Greenwich. Avec sa caméra aux super-pouvoirs, 00203 doit sauver la planète...

Parc des
 Sittelles
 Montfort-
 le-Gesnois

1H DÈS 6 ANS
 CINÉ-SPECTACLE

CIE JAMAIS 203



1933, le père d'Heiner Müller, alors membre du parti social-démocrate à l'aube d'une Allemagne nazie, est arrêté en pleine nuit. Müller, muet, fixe la scène. L'image le saisit. Il a trois ans. Dix fragments de vie qui mettent en parallèle deux passés ; celui d'un père et celui de l'Allemagne.



DIM
 10 OCT.
 18h00
 Théâtre
 Épidaure
 Bouloire



46 MIN.
 DÈS 5 ANS
 SPECTACLE JONGLÉ

ALFOTOLHEFTOI

CIE
 LES
 INVENDUS



Certains ont du chien, ceux-là ont du chat. Leurs pattes semblent de velours et s'articulent en souplesse. Les deux interprètes ne forment souvent qu'un corps à quatre bras et quatre jambes, pour un voyage de mouvements jonglés d'où émerge le flux des balles rondes. Ils revisitent constamment ce qui les unit, les anime. Les habitudes, usées, volent en éclats. Le jeu se cultive, il entretient leur relation. Ils encaissent les dérapages. Les corps se soutiennent, s'accrochent, se perdent, tombent. Toujours ensemble.

Écriture et jeu : Guillaume Cachera
 Et Nicolas Paumier
 Regards extérieurs : Guillaume
 Marquet, Johan Swarovagner,
 Maxime Sales
 Musique : François Colliaux
 Création lumineuse : Cristobal Rossier
 Scénaristes : Le Mer, Les Frères
 (A. C. & M.), Espace Art, Les
 Maires de Paris, Pour de la Ville, Ce
 Capierne Diversité - Le CCC Scènes du
 Sojé, Centre Culturel le Dome (Saint-Avè)

**ATELIER JONGLAGE
 PARENT-ENFANT**

De 1,4h à 1,6h, découvrez avec les artistes les techniques de base du jonglage et traversez les grands axes de leur démarche artistique : le mouvement à deux, la gestion de l'espace, l'improvisation, le rythme et la respiration.

> Dès 7 ans, sans prérequis, gratuit sur inscription auprès de Solène ou Hélène du Théâtre Épidaure.

Écriture, jeu et chant, Sophie Mourat et Edwige Bage. Mise en scène et composition musicale Martin Moullin. Regard extérieur Margot Charon. Scénographie Marie-Noëlle Deverre. Création lumière Florian Laze. Sériographie Marie-Noëlle Deverre assistée d'Aurelio Ayala. Costumes-décor Marie-Noëlle Deverre. Cosumes-vêtements Pierre Quittet, Edwige Bage et Sophie Mourat. Coproduction Théâtre-Epidaure (bouloire) et Miro-Agogo. Soutien Région des Pays de la Loire, du Ministère de la Culture, DRAC des Pays de la Loire, et Établissements municipaux d'Épidaure du Ministère de la Culture et mise en œuvre par la DRAC des Pays de la Loire et les opérateurs traditionaux. Conseil départemental de Loire-Atlantique et de l'espace Scène Nationale de Nantes dans le cadre de la semaine de la petite enfance. Création 2019 - Spectacle accompagné, accueilli en résidence et coproduit par le Théâtre Epidaure.

L'été n'est plus l'été. Les arbres sont rouges et appellent l'automne. Un joyeux fouillis d'oiseaux s'agite, pousse, clean, astique, pchit-pchite, tisse, tresse et fanfreluche dans les feuilles. Le soir chante. On dirait qu'ils se préparent à partir en voyage... Comme un « caché-coucou » des tous-petits, les oiseaux disparaissent et reviennent... un peu changés. Par leurs mues, leurs migrations, leurs chants, ils nous racontent à la fois leurs petites histoires et la grande histoire du cycle de la vie. Alto et appeaux accompagnent en douceur des transcriptions phonétiques des chants d'oiseaux, des chants du monde et des joutes verbales.

MAR
19 OCT.
18h30

Théâtre
Épidaure
Bouloire + **MER**
20 OCT.
18h30

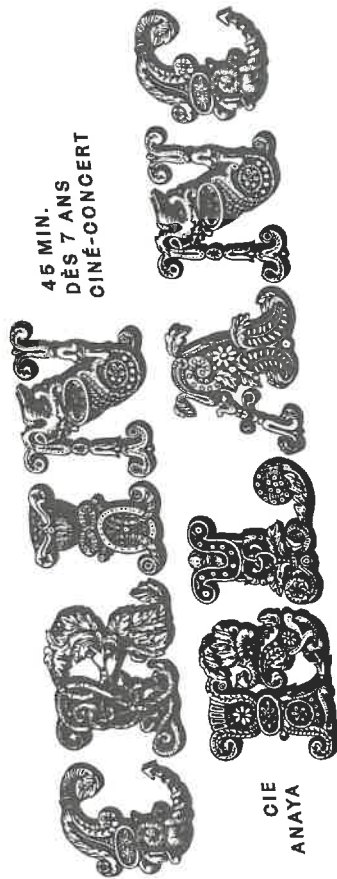


Multi-accueil
Saint-Corneille

TARIF UNIQUE 5€

> Gratuit pour bébés et enfants des multi-accueils (plus d'infos auprès d'Hélène Froger au 07 86 17 99 89).
 En partenariat avec le service Petite Enfance,

30 MIN.
6 MOIS - 5 ANS
PETITE
ENFANCE



MER
27 OCT.
18h30

Salle
Michel Berger
Savigné
l'Évêque



Crin Blanc, un cheval fougueux, galope dans les marais de Camargue sous les yeux émerveillés de Folco, un jeune pêcheur solitaire. De cette rencontre naît une amitié libre et absolue. Ce film d'Albert Lamorisse, palme d'or du court-métrage en 1953, exhume les origines primitives de notre monde. Il est accompagné des compositions originales de Camille Saglio et Mathieu Dufrene jouées en live. Inspirés de musiques du monde et de musiques traditionnelles, les deux artistes nous font glisser peu à peu dans un voyage initiatique et nous amènent à nous questionner, à l'heure où nous sommes plus que jamais déconnectés de l'état sauvage, sur les relations que nous entretenons avec la nature toute-puissante.

Chant, guitare, sampler, Camille Saglio. Accordéon et percussions Mathieu Dufrene. Création Vidéo Mickaël Lafontaine. Scénographie Serge Crampon. Création sonore Xavier Genty. Création lumières Pierre Crasnier. Soutiens Scènes de Pays des Mayes, Villages en Scène (Loire-Lozère-Aubance), Théâtre Quartier Libre (Arènes), Le Champilambart (Vollet), Stéreloux (Nantes). Création 2020 - Spectacle accompagné, accueilli en résidence et coproduit par le Théâtre Epidaure

Rimbabutes, flûtes traversières, quebras, flûtes harmoniques, dalmettes à membranes, bassolinos Pierre Blavette et Jérémie Boudosq - Regard extérieur mise en scène Anne-Marie Gros et Yannick Nedelek - Création son et lumières et fabrication d'instruments Julien Poulain - Soudiers/à France, le temps Machine (outils-tours), l'Escale (Saint-Cyr-sur-Loire), INVOX (Longjumeau) et l'Université de Tours

Dans le ventre de la grande machine, des tuyaux partout. Deux individus asservis par cette mécanique implacable et immuable s'évertuent à accomplir leurs tâches quotidiennes. Un jour la machine s'emballe, les cycles de travail s'accélérent jusqu'à la rupture. Dès lors, les personnages regagneront leur humanité et tenteront de s'émanciper par la musique. Le duo y fait résonner une musique puissante aussi bien dans le jazz et les musiques traditionnelles que le tango ou la musique classique. Que la matière soit noble ou industrielle, la source populaire ou savante, la musique est à la portée de tous, au bout du tuyau.



SAM
20 NOV.

20h30

La Passerelle
Connerré

+ DIM
21 NOV.
17h00

55 MIN.
DÈS 5 ANS
SPECTACLE
MUSICAL
CIE
RUGI'SON

Théâtre
Épidaure
Bouloire



PERMIS DE BOULIER

ATELIER LUTHERIE SAUVAGE

Le mer. 17 nov. de 14h30 à 17h à l'Espace du Narcis (Saint-Mars-la-Brêre), construisez avec Pierre Blavette une flûte harmonique à partir d'un tuyau PVC et repartez avec !
> 1€/pers., 20 pers. max. Inscription auprès de Solène ou Hélène du Théâtre Épidaure.

Projet mené en partenariat avec l'École de Musique Intercommunale du Gesnois Billurienn

1H DÈS 9 ANS **MUSIQUE ET ARTS VISUELS**

STELLAIRES

CIE STÉRÉOPTIK

Une histoire d'amour sur l'expansion de l'univers. Un soir, après une de ses conférences, une astrophysicienne rencontre un peintre sur un trottoir. C'est le coup de foudre. Deux étoiles se rencontrent et c'est le big-bang amoureux. Les lois de distance et de durée sont alors soumises à une grande relativité... Inégalé dans son genre, Stéréoptik renoue avec le geste poétique des débuts et file la métaphore du voyage.



SAM
27 NOV.

20h30

Théâtre
Épidaure
Bouloire



Lors de leur dernière visite à Bouloire, Romain Bermond et Jean-Baptiste Maillet, devenus des compagnons de route du Théâtre Épidaure, ont été accueillis en résidence. Ils ont ainsi pu travailler sur de nouveaux outils et procédés plastiques, notamment des films tournés en amont et retravaillés en direct au plateau. Le sable et l'eau trouvent de nouvelles utilisations. Pour la première fois, deux acteurs font leur apparition à l'écran. La magie des images est maintenant poussée à son paroxysme.

Spectacle créé et interprété par Romain Bermond et Jean-Baptiste Maillet - Collaboration scientifique Pratika Dayal et Anupam Mazumder, University of Groningen - Avec la participation filmée de Randiane Nally et Clément Métyayer - Voix enregistrées Saadia Bentaieb - Regard extérieur Frédéric Maurin - Production STEREOPTIK - Direction de production Emmanuel Magis (Avah) assisté de Margot Delorme - Stéréoptik est en convention avec la DPAC Centre-Val-de-Loire - Ministère de la Culture et la Région Centre-Val de Loire - Soutenu par le Centre de la Ville-Paris et à l'Hexagone - Scène conventionnée de Vendôme - Ses projets sont soutenus par La Cité - Théâtre national de Marseille - Coproductions : Théâtre de la Ville-Paris, La Cité, Théâtre national de Marseille, Centre Dramatique National de Tours - Théâtre Olympia, L'Hexagone, Scène conventionnée de Vendôme, Romaeuropa Festival, Utopia, Scène nationale d'Issy et de l'Essonne, Le Trident, Scène nationale de Cherbourg, l'Échappier de St Agil, Théâtre Jacques Prévert d'Angers-Boss, Scène nationale d'Albi, Scène nationale de la Région Centre-Val de Loire - Avec le soutien de la DPAC Centre-Val de Loire - Ministère de la Culture et de la Région Centre-Val de Loire

Création 2019 - Spectacle accompagné, accueilli en résidence par le Théâtre Épidaure

50 MIN. DÈS 7 ANS
 THÉÂTRE D'OBJETS
 ET UNIVERS DE PAPIER

Un océan d'amour

CIE LA SALAMANDRE



DIM 16 JAN. 17h00
 Théâtre Épidaure Bouloire

Chaque matin, Monsieur part pêcher au large des côtes bretonnes. Mais ce jour-là, c'est lui qui est pêché par un effrayant bateau-usine. Pendant ce temps, Madame attend. Sourde aux plaintes des Bigoudènes, convaincue que son homme est en vie, elle part à sa recherche. C'est le début d'un périlleux chassé-croisé, sur un océan dans tous ses états. Une histoire muette avec moult mouettes. Adaptation à la scène d'un livre de Grégory Panaccione et Wilfrid Lupano, *Un océan d'amour* est une odyssee épique, poétique et marionnette. Plongez dans une aventure burlesque où il est question d'amour et de routine, du temps qui passe, de solitude, de pollution, de société de consommation, de tempête et de ressac. Des pensées insignifiantes qui deviennent de grandes idées.

Écriture et interprétation Samuel Lepetit et Christophe Martin Mise en scène Denis Athimon Un océan d'amour, Lupano - Panaccione © Éditions Delcourt - 2014 Avec le soutien de l'Espace culturel Capella, La Chapelle sur Erre - Centre culturel la Conserverie, Saint-Gilles Croix de Vie - Bouffay Théâtre, Hémébont Aide à la création Région des Pays de la Loire, Département de Loire-Atlantique Mécénat Fondation BPCO - Conserverie La Perle des dieux et Spectacle vivant en Bretagne.

C'est bien souvent des notes esseulées d'une guitare que tout commence. Accords secs grattés sur une guitare folk en guise d'ouverture, arpèges distordus comme autant de tremplins à d'inattendus changements de rythme. On y joue une musique nourrie par l'eau, la terre et le ciel d'une campagne sarthoise. Du hameau isolé de Tue-Loup, habité par le guitariste Thierry Plouze, vient une musique portée par la rondeur de la basse souterraine d'Eric Doboka, rythmée par les percussions en suspension d'Alexandre Berton, sublimée par les textes ciselés et la voix sèche de Xavier Plumas. Si Tue-Loup creuse son même sillon depuis près de 25 ans, *La peau des arbres* élargit le paysage parcouru.

SAM 04 DÉC. 20h30

Salle Polyvalente Thorigné-sur-Dué



Chant: Guitare Xavier Plumas
 Guitare Thierry Plouze
 Basse Eric Doboka
 Batterie Alexandre Berton
 Saxophone Cédric Thimon
 Chant Astrid Veigne

tue LOUP

La peau des arbres

1H TOUT PUBLIC CONCERT

COMPAGNIE DE GENS PLURIELS

Attraction FORAINE

1H DÈS 10 ANS CONCERT-SPECTACLE



Sous la grande roue, accompagnée d'une femme à barbe (à papa), de quelques animaux, d'une voyante, d'une petite fille au ballon envolé ou d'une homme au punching ball, notre héroïne sera votre Belle et votre Bête pour que notre volonté soit fête... foraine ! Entre concert et théâtre d'images, Attraction foraine est un voyage ludique au coeur d'une fête foraine réelle et fantasmée. Une promenade nocturne et estivale aux manèges et stands forains à découvrir en chansons.

SAM
29 JAN.

20h30
Salle
Vauguélante
Tresson



Il a une dégainé bolchevique, des cheveux noirs et rebelles, des sourcils de charbon, la moustache gauloise et la barbiche léniniste. Lorsqu'il ouvre sa mâchoire vaste comme celle d'un ours sorti tout droit de la grotte de Lascaux, jaillit une voix percutante, rugissante comme une tempête, impérieuse comme un slogan dans une manif. Avec sa contrebasse à l'embonpoint maternel, c'est l'amour vache. Tantôt il la griffe et la gifle de claques sonores, tantôt il la caresse rêveusement du bout de son archet. Tout ça en envoyant des textes pétris de chair et de sens, comme des petites chroniques sociales qui racontent la vie, sa vie dans une évidence qui fait que nous y reconnaissons aussi la nôtre.

MATHIEU BARBANCES

Chanson et contrebasse

1H16 DÈS 7 ANS CONCERT-SPECTACLE



VEN
04 FÉV.
20h30

Salle
Polyvalente
Sillé-le
Philippe



★ BAGARRE ★

CIE LOBA
 40 MIN.
 DÈS 5 ANS
 THÉÂTRE

On ne sait jamais vraiment qui a commencé, ni pourquoi. Avouons-le, il y a un plaisir intense à la bagarre. Annabelle Sergent confie à l'autrice Karin Serres le soin d'écrire l'histoire de Mouche, la championne du monde de la bagarre, une fille qui découvre un jour la joie de se bagarrer sous l'œil espéglé de sa Tata Moisie : de la magie des gants de boxe aux costumes de super héroïne... Un retour aux sources de l'enfance et à sa fantaisie débridée, un regard burlesque sur le terrain de jeux de nos chers bambins.



DIM 06 MARS

17h00

Théâtre
 Épidaure
 Bouloire

Ce spectacle est programmé dans le cadre du dispositif Voisinsages de la région Pays de la Loire

voisinages



18 MIN. DÈS 5 ANS 15h30 & 16h10

Un jour tout bascule dans la vie de Titus : au cours d'une bagarre, il frappe trop fort son meilleur copain Timko. Le lendemain matin, ce dernier ne revient pas à l'école... Titus va alors devoir faire face à une palette d'émotions. Il pourra compter sur l'aide de sa petite sœur Mouche (attention jauge limitée)

TITUS
 DANS L'OMBRE
 DE LA CHAMPIONNE



Écriture Karin Serres Mise en scène Annabelle Sergent Collaborateur artistique Christophe Gravouil Interprétation Tamatti Torlesco Création Lumière François Poppo Création sonore Oulithe Régis Raimbault et Jeanmick Launay Regard chorégraphique Bastien LeFayeur Regard scénographique Olivier Droux Conseil technique à la scénographie Pierre Alraut Costume Anne Claire Ricordeau Régie générale Régis Raimbault Production Compagnie Loba Coproductions Tris Théâtre (Quimper), Le Vaïcan - Scène nationale (Le Havre), Le C60 - Centre de Rencontre d'échange et d'animation / Festival Marinie (Nantes), Thy (Saint-Barthélemy-d'Anjou) - Arrière associée de 2019 à 2022, Le Musée (Mayenne), L'Entracte Scène Conventionnée (Sablé-sur-Sarthe), Villages-en-Scène Pays du Loirain, Théâtre de Pays de Morlaix (Morlaix), La Ligue de l'enseignement / Spectacles en Recomanak - Le texte Bagarre est issu de la création de textes dramatiques Arcana (2020) - Soufflans Le Fonds SACD Théâtre, Département de Maine-et-Loire, Ville d'Angers, Le TRIP (Cholet) - La Compagnie LOBA/Annabelle Sergent est conventionnée avec l'état - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) des Pays de la Loire et la Région des Pays de la Loire

VEN 25 FÉV. 20h30

Espace
 du Narais
 Saint-Mars
 la-Brière

ET ALORS !
 CIE

QUI A TUÉ MON PÈRE

1H
 DÈS 13 ANS
 THÉÂTRE

“Plusieurs années après, quand j'ai fui le village et que je suis allé habiter à Paris, quand le soir dans les bars je rencontrais des hommes et qu'ils me demandaient quelles étaient mes relations avec ma famille - c'est une drôle de question mais ils la posent - je leur répondais toujours que je détestais mon père. Ce n'était pas vrai. Je savais que je t'aimais mais je ressentais le besoin de dire aux autres que je te détestais. Pourquoi ? Est-ce qu'il est normal d'avoir honte d'aimer ?”
 Adapté du texte d'Édouard Louis.

Un texte de Édouard Louis Mise en scène Marie Dissais Collaboration artistique Louise Kervella Jeu Bertrand Cauchois & Didier Bardoux Création lumière Stéphane Hulot Création son Amélie Polachowska Scénographie Hannah Daugreith Regards complices Arnaud Churin & Marjorie Kellen Coproduction Théâtre de l'Éphémère La Fondérie - Le Mars avec le soutien de l'État - DRAC des Pays de la Loire, Conseil régional des Pays de la Loire SPÉDIDAM Construction du décor Atelier du Grand T, théâtre de Loire-Atlantique



SAM
19 MARS
20h30

Théâtre
Épidaure
Bouloire

LES FEMMES

1H10
DÈS 15 ANS
THÉÂTRE



BADOCK THÉÂTRE



Ce spectacle est
programmé à
travers le réseau
professionnel du
Chânon



(DES) ACCORDS AU FÉMININ ?
Le temps de trois rendez-vous, rejoignez-nous pour
causer, réfléchir et peut-être construire un projet autour
du féminin. Tout sera à inventer. Les hommes sont les
bienvenus tout autant que les femmes, les ados comme
les adultes... n'a-t-on pas tous,tes notre part de féminin ?
> Samedi 27 novembre à 10h30
RDV autour d'un thé ou d'un café (les RDVs suivants
seront à déterminer en fonction du groupe).
Inscription auprès de Solène ou Hélène d'Épidaure.

Idee originale et jeu
Fernanda Barth
Ecriture et mise en scène
Régis de Martrin-Donos
Création lumière
Jennifer Montesantos

Bergère accusée de sorcellerie, chanteuse
de cabaret, journaliste féministe, femme
rebelle, autan de portraits de femmes d'époques,
de situations, de sensibilités et de milieux
différents, que tout oppose. Et pourtant un lien
mystérieux et fort les unit et les apparente. Quest-
ce que le féminin, à travers les siècles, les classes
et les rôles sociaux ? Une comédienne inspirée
incarne tour à tour ces portraits vivaces, réunis
par la même nécessité de prendre la parole.
Parfois brut de décoffrage mais sans vulgarité,
Des femmes célèbre les femmes et la féminité.

Un moment particulier proposé aux
ados sur les temps scolaires et hors
scolaires avec des spectacles, des
projections, des ateliers, des stages et
des rencontres. Si chaque temps fort
questionne ce moment en soi quest
l'adolescence, ses rituels de passage,
ses incertitudes, ses joies, ses envies
qui mûrissent, ce désir puissant de
trouver sa place ; chaque temps fort
développe aussi une thématique
particulière. Après avoir appréhendé
l'identité de genre en 2017, le
rapport au corps à travers la danse
en 2019, ce temps fort 2022 sera
placé sous le signe de la différence et
ses répercussions dans les rapports
sociaux. Quest-ce qui fait « norme » ?
Faut-il s'y conformer ? S'en extraire ?

TEMPS FORT JEUNES #3

ILHORS NORMES



 **PAYS DE LA LOIRE**
Avec le soutien de la DRAC et
de la région des Pays de la Loire.

« Je n'ai jamais pu être réellement moi-même, j'ai seulement été le personnage que les Blancs m'ont assigné. »

1H15
DÈS 13 ANS
CONCERT SPECTACLE DESSINÉ

BLACK BOY

LE THÉÂTRE
DU MANTOIS

VEN
08 AVRIL
20h30
Théâtre
Épidaure
Bouloire



Ce spectacle est
programmé à
travers le réseau
professionnel du
Chanson



Adaptation,
conception et jeu Jérôme Imard
Composition musicale,
guitare Lapsteel et chant: Olivier Gotti
Interprète-dessin Benjamin Flao
Conseil artistique Eudes Labrusse
Co-production Blues-sur-Seine 2016
avec le soutien de la Spédatam

Mélangent musique blues, narration et dessin BD en live, ce spectacle nous plonge dans le récit autobiographique d'un jeune garçon noir dans le sud ségrégationniste du début du XXe siècle, celui de l'écrivain Richard Wright. Paru en 1945, **Black Boy** est le premier roman écrit par un Noir sur ses conditions de vie. L'auteur y raconte l'injustice, la misère, la violence des rapports entre Noirs et Blancs. **Black Boy** met aussi en lumière un voyage initiatique, celui de l'émancipation par la lecture et l'écriture d'un garçon maltraité par la vie et les siens qui deviendra porte-voix de la communauté noire.

Charlotte et Anaïs sont sœurs. Dans la chambre qu'elles se partagent, elles inventent des histoires où leur demi-sœur, Sandrine, subit les pires misères. Car dans la vie de tous les jours, Sandrine est toujours trop par faite : elle sourit beaucoup, ramène des bonnes notes à la maison et ne rechigne jamais à s'occuper des tâches ménagères. A l'inverse, les deux adolescentes souffrent régulièrement de maltraitance, au collège comme à la maison. Anaïs endure les moqueries de ses camarades à cause de son style vestimentaire. Charlotte, quant à elle, doit supporter les remarques acerbes de sa mère sur son physique et son comportement. Un jour, c'est la goutte de trop, et les sœurs décident alors de renverser la situation : harceler Sandrine, pour ne plus être harcelées par les autres. Pour prendre leur revanche et se libérer du poids qui pèse sur leurs épaules.

Ce spectacle est
programmé dans le cadre
du réseau des Voies naves de
la région Pays de la Loire



Jeu Jeanne Michel
et Lucie Raimbault
Ecriture Pierre Koestel
et Alexandre Gossé
Régisseur son Thomas Ricou
Scénographie Tristan Ordlib
Création lumière et régie lumière
Agathe Gellroy
Création costumes et
conception graphique
Estelle Boul
Chargée de production
Stephanie Lallemand

VEN
29 AVRIL
20h30

Théâtre
Épidaure
Bouloire

« Parce qu'un jour
faudra te porter la
main toute seule
vers l'âge adulte. Et
t'assèner le sommeil
par tes propres
moyens. »

les Écoeurchées

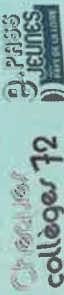
ANIMA GIE
1H20 DÈS 12 ANS THÉÂTRE



INFOS PRATIQUES ET TARIFS FAMILLES / JEUNES

Retrouvez les spectacles à voir en famille signalés par ce logo.

Le Théâtre Epidaure accepte les chèques-collèges et le Pass Culture Sport pour les lycéens.



HANDICAP

L'équipe accueille les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite sur chaque spectacle de la saison. Des pictogrammes informant et orientent sur les spectacles les plus adaptés.



Spectacles accessibles aux personnes en fauteuil et à mobilité réduite.



Spectacles naturellement accessibles aux sourds et malentendants car ils sont très visuels et sans parole.



Spectacles naturellement accessibles aux aveugles et malvoyants en raison de la prédominance du texte sur la scénographie ou lorsque ce sont des concerts.

COVOITURAGE

Vous souhaitez assister à un spectacle et vous n'avez pas les moyens de vous déplacer ? Le Théâtre Epidaure propose de mettre en relation les personnes souhaitant covoiter. Nous pouvons solliciter les spectateurs de votre commune afin qu'ils vous conduisent au théâtre.

TARIF UNIQUE SANS ABONNEMENT

ADULTE 10€
 JEUNE (-18 ANS) 5€

ABONNEMENT

L'abonnement vous permet de bénéficier d'un tarif réduit.

Pour cela, choisissez à l'avance vos spectacles puis rendez-vous au Théâtre Epidaure du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30 ou en ligne sur www.theatre-epidaure.com

Il n'y a pas de vente d'abonnement en dehors des horaires indiqués ci-dessus ni les soirs de spectacle.

Ajouter des spectacles après l'achat de votre abonnement n'est plus possible.

DE 3 à 5
 SPECTACLES
 8€
 LA PLACE

À PARTIR DE 6
 SPECTACLES
 7€
 LA PLACE

ADHÉSION

En adhérant pour 10€, vous soutenez le projet culturel et amical de l'association Théâtre Epidaure.

SOLIDARITÉ



CULTURES DU CŒUR

Le Théâtre Epidaure est partenaire de Cultures du Cœur. Dans le cadre de ce dispositif, il met gratuitement à disposition des places de spectacle pour les personnes en situation de grande précarité. Contactez votre assistante sociale de référence à l'antenne de la Solidarité Départementale de Conrière 02 43 89 50 29 ou de Bouloire au 02 43 63 30 35 ou contactez le Centre Social LARES au 02 43 76 70 25.



Théâtre Epidaure
de la Grosse Pierre
 1 rue de la Grosse Pierre
 72440 Bouloire
 02 43 35 56 04
reservation@theatre-epidaure.com
www.theatre-epidaure.com

La saison culturelle du Gesnois Bilurien est une mission confiée par la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien à la Compagnie Jamais 203 et à l'association Théâtre Epidaure.



Credits photographiques : p.6 Run Ronie Run DR, Cie Cirque d'Ange Heureux, Serge Avutu p.7 AMMD Photographique, Cie Jamais 203 DR, p.8 Cie Jamais 203 DR, p.9 Cie Les Inverduz Emma Derrier p.10 Cie à trois branches Mikael Dubois p.11 Cie Anaya DR, p.12 Cie Rugison Julien Poulain p.13 Cie Stéropik DR, p.14 Tute-loup Philippe Berthomier p.15 Cie La Salamandre DR, p.16 Cie de Gens Pluriels DR, p.17 Maitneu Barbances Sophie Azambre le Roy p.18 Et alors Cie CSZ p.19 Cie Loba Toma CHKP p.20 Badock Théâtre Florian Brein p.21 Temps Fort Jeunes DR, p.22 Théâtre du Mantos Benjamin Hoo p.23 Anima Cie DR, p.24 Haut et Fort Virginie Surdej et Annie Messadi p.25 L'Atelier DR par DR Rémi Hemmer p.26 Baisestels DR, p.27 Cie Jamais 203 DR, p.28 Théâtre du Zouave DR, Cie NBA Spectacles Loïc Bodin, Cie L'Homme Bouloire DR, Cie Jamais 203 DR, Maitneu Barbances Julie Graux, Cie Le Mouton Carré Jordan Lachère, Théâtre IDR, p.30 Cie de Gens Pluriels DR, Cie à trois branches Simon Jourdan, Cie NBA Spectacles Loïc Bodin, Cie Jamais 203 DR, Cie Le Vent en Poulie DR, p.31-33 Cie Jamais 203 DR.

Conception graphique Joris Le Guildart Couverture Sonia Ligorio Impression Compo 72

LA COMPAGNIE JAMAIS 203 Les missions

En plus de son activité de création, la Cie Jamais 203 mène différents projets. La gestion de la saison culturelle au Théâtre Épidaure de Bouloire depuis 2009, la coordination du Centre de Ressources Jeune Public de la Sarthe / Réseau Jeune Public depuis 2004, la coordination du projet d'éducation artistique et culturelle PÉCANS sur le Nord Sarthe depuis 2012, la coordination du projet ACTES (Culture et Handicap) avec l'association du même nom depuis 2015.

ACTES

ACTES est une mission culturelle en direction des établissements médico-sociaux de la Sarthe. Elle s'articule autour de créations avec les résidents encadrés par des artistes, d'un festival annuel, et de formations artistiques pour les éducateurs et les professionnels du spectacle.

Le festival ACTES comme point d'orgue favorise la rencontre avec les publics. Trois jours au cours desquels les établissements présentent leurs créations, où sont diffusés des spectacles professionnels, des rencontres avec débats. Un festival où les résidents sont acteurs de l'organisation, le tout dans un esprit de convivialité.

Soutiens : la DRAC / ARS Pays de la Loire, le Conseil Départemental de la Sarthe et le Conseil Régional des Pays de la Loire.

› actesjamais203@gmail.com



CRJP 72 CENTRE DE RESSOURCES JEUNE PUBLIC DE LA SARTHE

ZOOM SUR

OISEAU

Un projet de création (2023) soutenu et accompagné par le Réseau Jeune Public de la Sarthe.

Un texte d'Anna Nozière à destination des jeunes dès 8 ans sur les relations qu'entretiennent les vivants et les morts.

« C'est à ces enfants qui ont perdu un parent, à tous leurs copains et aux adultes qui les entourent que s'adresse OISEAU. A sujet triste, traitement cocasse. OISEAU est la folle histoire de Mustafa, Paméla et la classe de CM2, et nous allons rire et nous affoler de leurs aventures... »

Anna Nozière

Le CRJP72 est une mission permettant de développer 3 grands axes.

L'accompagnement - ressources. Pour les structures non dédiées au spectacle vivant qui souhaitent proposer des spectacles jeune public professionnels : mise en lien avec des compagnies et des projets locaux. Pour les particuliers qui souhaitent avoir accès à l'information concernant les spectacles à voir en famille sur le département. En ligne sur www.crjp72.com rubrique « agenda » et en vous inscrivant à la lettre d'information mensuelle du Réseau Jeune Public.

L'animation du réseau jeune public de la Sarthe. Le réseau est composé de 13 structures labellisées « scène départementale jeune public ». Ses objectifs : échanges professionnels, projets communs, accompagnement à la création.

La formation. En partenariat avec des festivals jeune public, le CRJP propose une journée professionnelle en réponse à des besoins de terrain.

Soutien : Conseil Départemental de la Sarthe

› reseaujeunepublic@gmail.com

www.crjp72.com

PÉCANS PROJET D'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE EN NORD SARTHE

PÉCANS est un projet qui réunit des établissements scolaires, des artistes et des structures culturelles du Nord Sarthe autour de l'éducation artistique et culturelle. Il s'agit, pour les 400 élèves qui participent chaque année à ce dispositif, de découvrir le spectacle vivant par des rencontres avec des œuvres et en s'essayant à la pratique artistique.

Au Théâtre Épidaure, 7 classes des écoles ou collèges de Bouloire, Connerré, Saint-Calais et Bessé-sur-Braye accompagnées de leurs professeurs vont participer au projet en 2021-22.

Soutiens : la DRAC des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Sarthe

› mediation-solene@theatre-epidaure.com

LA COMPAGNIE JAMAIS 203

Les spectacles

EN TOURNÉE

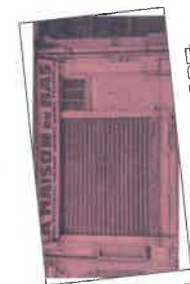
- LE TUB DE L'ÉTÉ**
 04-05 SEPT. 2021
 Festival SILENCE
 Théâtre Georges Simeon
 Rosny-sous-bois (93)
- L'AGENT 00203**
CONTRE MR.K
 25 NOV. 2021
 Festival Inédits - CICLIC
 Issoudun (36)
- 25 FÉV. 2022**
 Salle Saint Michel
 Jarzé-Villages (49)
- 23 FÉV. 01-02 MARS**
 Centre Culturel Athéna
 La Ferté-Bernard (72)

La compagnie Jamais 203 est née en 1997. De salles des fêtes en appartements, de places de villages en halls d'immeubles, de théâtres en festivals, un peu partout en France et dans 12 pays, les spectacles créés ont toujours privilégié la proximité, la convivialité et l'échange avec les spectateurs grâce au Super 8, la vidéo, la musique et les textes comme supports de jeu. Cette saison, la compagnie présente deux nouvelles créations.



LE PÈRE
 DE DENIS MILON
SORTIE DE CRÉATION
LE 13 SEPTEMBRE
À CONNERRÉ

Le 31 janvier 1933 à 4 heures du matin, le père d'Heiner Müller, alors membre du parti social-démocrate à l'aube d'une Allemagne nazie, est arrêté en pleine nuit. Müller, muet, fixe la scène. L'image le saisit. Il a trois ans. Il ne voit son père qu'un an plus tard, lors d'une visite dans un camp d'internement. Dix fragments de vie qui mettent en parallèle deux passés ; celui d'un père et celui de l'Allemagne.



ARRÊTS SUR IMAGES
 DE DIDIER GRIGNON
SORTIE DE CRÉATION
LE 04 JUIN À MONTFORT

À travers des récits de vie et des films amateurs collectés, trois acolytes emmènent les spectateurs vers des vitrines de commerces fermés pour les embarquer dans un voyage où les Mammouths, les Champions et les Carrétours n'existaient pas encore et où les épiceries, les boulangeries et les boucheries étaient des lieux de rencontres et de vie de nos centres bourgs aujourd'hui désertés.

> contact@ciejamais203.com ciejamais203.com

Loué - Noyan-sur-Sarthe (72)
 AVR. 2022

RÉSIDENCES D'ARTISTES

Soutenu par le Conseil Départemental de la Sarthe, le Théâtre Épiphaure a toujours accueilli des équipes artistiques professionnelles dans le cadre de résidences. Allant de la simple mise à disposition du lieu à un accompagnement technique et financier, des moyens sont mis en oeuvre pour que ces équipes puissent concevoir, répéter, écrire, achever, produire ou reprendre une création.



OCTOBRE 2021
L'été des charognes
 Cie à trois branches (72)



Sur les routes
 Cie NBA
 Spectacles (72)



JAN.-MARS 2022
Arrêts sur images
 Cie Jamais 203 (72)



EN COURS
 2021-22
 82
 Cie Le Vent en Poulpe (49)

L'année passée, si nous n'avons pas pu accueillir de public, ce sont plusieurs équipes de création qui ont occupé régulièrement la scène du Théâtre Épiphaure. Pour cette saison, en accord avec le Conseil Départemental, nous accueillons moins de projets et nous faisons le choix d'un soutien à la programmation d'artistes et de compagnies sarthoises. Créer est essentiel, jouer est une nécessité.

19 OCT. > 23 OCT.	TOUK TOUK PHILOMÈLE	Petite enfance	Théâtre Épidaure Multi-accueil Gessnois Blurrien	page 10
JEU 23 OCT. 10h 14h	C.B.I.N B.L.A.N.C	Centres de loisirs	Salle M. Berger Savigné l'Évêque	11
LUN 15 NOV. MAR 16 NOV.	<i>On a besoin de...</i>	4è, 3è Lycée	Théâtre Épidaure	28
LUN 22 NOV.	PARMI LES HOMMES ET FEMMES	OP > 5è	Théâtre Épidaure	12
VEN 26 NOV.	<i>Mes nouvelles chaussures</i>	Maternelles CP	Théâtre Épidaure	28
JEU 16 DÉC.	SUR LES ROUTES	OE > 5è	Théâtre Épidaure	28
JEU 16 DÉC. VEN 17 DÉC.	Les voyages extraordinaires de M. Toulemonde	CP, CE, CM	Espace du Narais Saint-Mars la-Brétère	28
LUN 17 JAN.	UN MOUJON DANS MON PULL	CE, CM	Théâtre Épidaure	18
MAR 25 JAN.	UN MOUJON DANS MON PULL	Maternelles	Théâtre Épidaure	28
JEU 08 FÉV.	<i>Né quelque part</i>	CE, CM 6è, 5è	Théâtre Épidaure	28
VEN 04 FÉV.			écoles Torcé en Vallée et Sillé le Philippe	28
28 FÉV. > 04 MARS	LE PÈRE	4è, 3è Lycée	En établissement	08
VEN 01 AVR.	HAUT ET FORT	Cinéma Dès 13 ans	Théâtre Épidaure	24
MAR 05 AVR.	Rose	OE > 5è	Théâtre Épidaure	28
VEN 08 AVR.	BLACK BOY	4è, 3è Lycée	Théâtre Épidaure	23
LUN 09 MAI	<i>L'amour est aveugle</i>	CM 6è, 5è	Théâtre Épidaure	25

SÉANCES EN GROUPE

Représentations ouvertes aux établissements spécialisés, aux groupes scolaires, aux structures petite enfance, aux centres de loisirs, aux EHPAD et foyers de vie sur réservation au 02.43.35.56.04.

Mes nouvelles chaussures

GIE L'HOMME DIBUIXAT
 Un petit garçon, Tracolat enfle des chaussures neuves le 25 novembre, jour de la Sainte Catherine. C'est une tradition dans son village espagnol : les enfants reçoivent de nouveaux vêtements et vont à la rivière pour manger la «Prima», le gâteau typique du jour. Ses chaussures accumulent expériences et aventures et lui, petit à petit, grandit.



Né quelque part

MATHIEU BARBANQUES
 Tarek, Ahmed et Elias se séparent, mais c'est la guerre en Syrie et la famille de Tarek décide de partir. Après un long voyage, elle arrivera à Paris où elle sera parfois rejetée, parfois accueillie les bras ouverts... Avec des mots simples et à travers le regard de l'enfant, ce conte parle de l'exil, des migrants et de la manière dont ils sont accueillis.



SUR LES ROUTES

GIE NBA SPECTACLES
 Au centre du spectacle, une marionnette à taille humaine. C'est une vieille femme. Elle défile l'histoire des siens, des empreintes de chaque pays traversé et de l'enfermement. Elle détecte une histoire méconnue : celle des camps de concentration pour les tziganes. De 1940 à 1945, les camps - comme ceux de Coudrecieux et Mulsanne pour la Sarthe - sont placés sous le contrôle des autorités civiles françaises.



Les voyages extraordinaires de M. Toulemonde

GIE JAMAIS 203
 Comme un rêve d'enfant qui prendrait vie dans un terrain vague, une épave de 4CV entourée de bit et de broc devient peu à peu le décor d'un périple fantastique librement inspiré de Jules Verne. Tel un petit ciné-gabaret clandestin avec des projections super-8 et un film d'animation, utilisant la technique du « papier découpé », la 4CV embarque le public pour des voyages extraordinaires au centre de la terre.



Rose

GIE LE MOUJON GARRÉ
 Rose parle comme une rouille. Dans sa bouche, les grandes personnes deviennent des lampadaires, les bisous des ventouses, et les chats des moustaches à cul. Les médecins disent que Rose est une petite fille très intelligente, très émotive, avec un énorme défaut de langage. Avec un formidable aplomb, Rose remet en question les règles et les conventions.



UN MOUJON DANS MON PULL

THÉÂTRE T
 Au printemps, le mouton se déshabille et tandis qu'il refait sa toison, il nous laisse pour l'hiver une couverture blanche comme un champ de neige et chaude comme le plus beau des étés. Et voilà qu'au cœur de cette tendre blancheur apparaissent deux pieds malheureux, une tête, une arête de petite bonne femme...
 + Du mouton au pull, un chemin de laine, une exposition d'Annie et Serge Heuzard autour du tissage et du travail de la laine. Du 19 janvier au 5 février, hall du théâtre Epidaure.

DAISIESFIELDS



Paréidolie est le premier album de Daisiesfields. Une délicate

conversation empreinte de poésie, de douceur et d'humanité. Des textes, tantôt légers et volatils, tantôt profonds et marquants, portés par une voix sensible et des arrangements subtils, violoncelle et sons électro à l'équilibre. Des musiques et des histoires, sur les gens, le vent et le temps qui passent, sur la vie qui rit et sur celle qui saigne. Un premier opus de douze titres oscillant entre mélancolie et fureur de vivre, ici et maintenant.



SAM
04 JUIN
21h00

En plein air
Montfort-le-Gesnois

Clavier, Chant Daisy
 Pad Electro, Guitare électrique,
 Chœurs Robert Havard
 Violoncelle, Chœurs
 Anne Guillaume Cétin

1H. TOUT PUBLIC CONCERT



 **SAM**
04 JUIN
22h15
En plein air
Montfort
le-Gesnois

Mise en scène,
 Jeu, bruitage
 Didier Grignon
 Musique
 Paul Peterson
 Régie, projections
 Joris Le Guldart
 Coproductions
 CICJC Mémoire
 Région Centre Val de Loire
 Issoudun (36)
 et Théâtre Epidaurae
 Bouloire (72)

À travers des récits de vie et des films amateurs collectés, trois acolytes emmènent les spectateurs vers des vitrines de commerces fermés pour les embarquer dans un voyage où les Mammouths, les Champions et les Carrefours n'existaient pas encore et où les épiceries, les boulangeries et les boucheries étaient des lieux de rencontres et de vie de nos centres bourgs aujourd'hui désertés.

GIE
 JAMAIS
 203

ARRÊTÉS SUR IMAGES

50 MIN. TOUT PUBLIC CINÉ-SPECTACLE DÉAMBULATOIRE

Stage théâtre

Autour des Écœurchés
 Avec l'Anima Compagnie
 Jeanne Michel - comédienne
 Pierre Koestel - auteur

Dans un monde où règnent la compétition et l'obligation de réussite, comment affirmer son identité, alors que la société pousse à l'uniformité ? Peut-on accepter que certains soient rejetés, à cause de leurs différences ? À partir d'improvisations, d'écriture et de théâtre, Pierre Koestel et Jeanne Michel vous guideront vers la création d'une petite forme spectacle qui sera jouée pendant la journée de clôture.

Du 19 au 22 avril
 10h-13h 14h-16h

11 - 16 ans
 Théâtre Épidaure - Bouloire
 Gratuit sur inscription

Séances cinéma

HAUT ET FORT
 Documentaire (1h41)

01 avril 20h
 Prédécedé du court-métrage

Atelier Ados

JE M'APPELLE BAGDAD
 Fiction (1h36)

22 avril 20h30

Théâtre Épidaure - Bouloire
 Séances assurées par Cinéamboul
 Tarif 4,50€

Préparation du défilé hors-normes

Vous avez envie de challenger les normes sociétales ? Vous avez toujours secrètement rêvé de défilier avec la rage d'un autre possible ? Vous avez envie de valoriser la création et la créativité ? Ce défilé est fait pour vous ! Vous serez accompagnés par la compagnie de danse Marie Lenfant pour cette action participative et originale fabriquées dans le cadre des ateliers couture.

16 et 23 avril
 16h-17h

Apartir de 16 ans
 Théâtre Épidaure - Bouloire
 Gratuit sur inscription

Ateliers Couture

À contre-courant d'une image idéalisée, fantasmée du corps et de la mode, deux groupes accompagnés par Blandine de Montgolfier et un groupe de lycéennes vont redoubler de créativité et de folie pour proposer des tenues hors-normes. Ces créations seront visibles lors du défilé hors-normes le 30 avril.

Stage Danse Couture Philo

Quoi de mieux qu'une grande fête pour finir en beauté ce mois hors-normes ? Une fête pour se montrer tout ce qui aura été fait pendant le temps fort. Cette journée est encore à construire avec vous, Hors des conventions, des attendus, fêtons ensemble le HORS NORMES.

Du 11 au 15 avril

Animés/Ados + ateliers philo
 Théâtre Épidaure - Bouloire
 Inscription au service Jeunesse : animados@cc-geinoisbulloire.fr
 Faits selon quotient familial (de 0 à 373) incluant le repas et le goûter

Au Garde social LARES
 de Montfort-la-Joiesse

De 10h à 12h
15 (4 ateliers philo) et 29/01
12 et 26/02
12 et 26/03
09 et 30/04 (clôture)

Gratuit sur inscription
 Angélique Guillaud
 02 32 74 70 25

FASHION MONTH'TRE

Clôture

Quoi de mieux qu'une grande fête pour finir en beauté ce mois hors-normes ? Une fête pour se montrer tout ce qui aura été fait pendant le temps fort. Cette journée est encore à construire avec vous, Hors des conventions, des attendus, fêtons ensemble le HORS NORMES.

Samedi 30 avril

Horaires à définir
 Gratuit sur inscription

PARCOURS ADOS

Participe à...

- 1 stage théâtre ou ateliers danse ou couture
- 2 spectacles ou 1 spectacle et 1 projection

A partir de 11 ans. Tarif : 10€.

DIM 08 MAI

17h00

Théâtre Épidaure Bouloire



L'histoire se passe dans une agence d'intérim pour fées. Ce jour là, le manager reçoit en entretien une fée-stagiaire suite à une annonce de recrutement. La sonnerie de téléphone interrompt la discussion, c'est le Roi Riquet qui appelle à l'aide : sa femme, la Reine, est sur le point d'accoucher et leur fée habituelle est en vacances. Pris de court, et pour ne pas louper une affaire, le manager envoie la fée-stagiaire chez les Riquet. Au retour de sa mission, la fée-stagiaire nous raconte l'incroyable venue au monde du Prince Riquet à la houppe. Tout ne s'est pas passé comme prévu...

60 MIN. DÈS 8 ANS THÉÂTRE



L'ATELIER DIX PAR DIX



RALLYE-CONTÉ

De 14h30 à 16h30, découvrez par équipe différents contés de Perrault, répondez à des questions au fil de votre parcours et relavez des défis ! Une manière ludique et joyeuse de traverser les contés classiques. Pas de pendant, que des gagnants et un goûter à la clé !
 > Gratuit sur inscription, dès 8 ans et en famille !

D'après : Riquet à la Houppe de Charles Perrault. Écriture, mise en scène et son François Chevallier. Jeu Marie-Laure Crochant et Philippe Bodet. Collaboration et voix-off Anthony Bertrand. Scénographie Anne Pitarid. Lumière Soraya Sanhaji. Autres soutiens : Espace Renaissance (Douges), Fabriques Desvallières (Vaires), Studio Saint-Georges (Nantes), Espace Coeur en Scène (Rouans), Théâtre du Champ de Bataille (Angers), Le Théâtre (Mouans). Création 2020 - Spectacle accompagné, accueilli en résidence et coproduit par le Théâtre Épidaure



FUCK LIFE

